

# Rapport annuel 2017-2018



ᑭᓄᑦᑕᑦᑭᓄᑦ ᐅᐱᐱᑦᑭᓄᑦᑕᓄᑦᑕᓄᑦ ᑎᐱᑦᑭᓄᑦ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

## TABLE DES MATIÈRES

Profil de la société .....	1
Vision, mission et principes directeurs .....	2
Lettre d'accompagnement .....	3
Message du Président du conseil d'administration.....	4
Message du Président .....	5
Activités clés en 2017-2018 .....	6
Perspectives pour 2018-2019 et au-delà.....	6
Participation aux activités des collectivités au moyen des principes directeurs inuits .....	7
Prix et reconnaissance .....	8
Structure organisationnelle .....	9
Conseil d'administration.....	10
Comités du conseil d'administration .....	12
Âge des centrales électriques du Nunavut .....	13
Service des opérations.....	14
Fiabilité .....	14
Présentation de l'information sur le rendement.....	15
Rendement énergétique .....	16
Production .....	17
Distribution.....	17
Service de l'ingénierie.....	17
Projet de reconstruction de centrales électriques .....	17
Projet de lampadaires à DEL.....	19
Programme de facturation nette .....	19
Réalizations additionnelles réalisées au cours de l'exercice financier 2017-2018 .....	20
Installation de chauffage centralisé .....	20
Énergie de remplacement et énergie renouvelable .....	21
Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations .....	21
Santé et sécurité.....	22
Environnement .....	24
Ressources humaines .....	25
Développement organisationnel .....	25
Relations employés-employeur .....	27

Dotation et recrutement .....	28
Sommaire des emplois .....	29
Service des technologies de l'information.....	30
Service des finances.....	30
Réalizations du Service des finances en 2017-2018 .....	30
Points saillants des résultats et de l'excédent accumulé .....	31
Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien.....	32
Points saillants de la situation financière .....	33
Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2017-2018.....	33
Indicateurs clés de performance .....	33
Divulgence des radiations d'éléments d'actif de plus de 500 \$ pour 2017-2018 .....	34
Déclaration de la direction .....	37
Rapport de l'auditeur indépendant.....	38
États financiers .....	40

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) est une société d'État territoriale du gouvernement du Nunavut (« GN »). La Société a été fondée en 2001 en tant que Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*, puis renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la société en vue de répondre à divers enjeux liés à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut.



Centrale électrique de Qikiqtarjuaq

La SÉQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients au Nunavut. La SÉQ génère et distribue de l'énergie aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques au diesel autonomes dans 25 collectivités, avec une capacité installée totale d'environ 76 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes de transport à partir de trois centres régionaux : Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société maintient des activités commerciales à son siège social situé à Baker Lake et à ses bureaux d'Iqaluit.

La SÉQ veille aux objectifs généraux prévus par la loi, appuie le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq sur les questions intergouvernementales et réglementaires, a pour mandat de gérer les projets d'immobilisations de la Société et d'explorer des possibilités de sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont comblés à partir de carburants diesel importés. Chaque collectivité du Nunavut possède son propre système indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau d'appoint en cas de panne. La SÉQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers les carburants diesel.

## NOTRE VISION

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir à la population du Nunavut une alimentation énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la Société inuite, de l'Inuit Qaujimagatuqangit et de *Turaaqtavut*, le document énonçant le mandat de la cinquième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

## ÉNONCÉ DE MISSION

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable sur le long terme.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux principes directeurs énoncés par le Gouvernement du Nunavut dans le document *Turaaqtavut*.



ᑭᓄᓐᓇᓇᓇ ᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᓇᓇᓇᓇᓇ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 28 août 2018

L'honorable Pat Angnakak  
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq  
Assemblée législative du Nunavut  
926, voie Queen Elizabeth II  
C.P. 2410  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

Madame la Ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 17<sup>e</sup> rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,

T. Bert Rose  
Président  
Conseil d'administration  
Société d'énergie Qulliq

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À titre de président du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq, j'ai le plaisir de présenter, au nom du conseil, le rapport annuel 2017-2018 de la Société d'énergie Qulliq. Je suis heureux de signaler qu'une équipe de direction solide composée de cadres supérieurs et de membres du conseil a concentré les activités de la SÉQ sur la prestation d'électricité à ses clients de la façon la plus efficace et efficiente possible. Cette orientation a mené à des améliorations des efficacités opérationnelles et a entamé le passage vers des sources d'énergie de remplacement.

Les membres du conseil d'administration partagent les sentiments de perte et de tristesse ressentis par la famille et les amis de M. Elijah Evaluarjuk, qui est décédé en février 2018. C'est sous la présidence d'Elijah que le conseil a jeté les bases pour le plan stratégique de la Société. La vision d'Elijah sera maintenue dans les travaux du conseil, alors que nous nous employons à mettre en œuvre de nouvelles initiatives en matière d'utilisation de l'énergie qui soutiendront la priorité de *Pivaallirutivut* du *Turaaqtavut* qui profitera à nos collectivités et aidera à assurer la durabilité de nos terres pour les générations suivantes.

Le conseil d'administration et la Société ont approfondi leur orientation stratégique telle qu'elle est énoncée dans le *Cadre énergétique de la SEQ : coût de la production d'électricité au Nunavut* afin de soutenir le dialogue sur les solutions de rechange au diesel et, au final, d'encourager l'adoption de sources d'énergie de remplacement. Orientée par le *Katujjiqatigiinnivut*, la SÉQ a accru son engagement avec les partenaires communautaires, les organismes gouvernementaux et le secteur privé afin de créer des partenariats et des solutions qui répondront à cet objectif.

Au mois d'août, le conseil a ratifié la nouvelle convention collective avec le Syndicat des employés du Nunavut (SEN) à la suite de négociations entre la SÉQ, le gouvernement du Nunavut et le SEN, qui ont donné lieu à un accord préliminaire en juin. La nouvelle convention de quatre ans offrait un règlement équilibré qui tenait compte à la fois des besoins de la SÉQ et de ceux de ses employés. Les employés de la Société constituent une priorité du conseil; la stimulation du moral et la promotion de la SÉQ comme lieu de travail positif étant des thèmes centraux des travaux avec les cadres supérieurs, et nous sommes heureux de voir les fruits de nos efforts. Des discussions sur la sécurité ont eu lieu et des mesures ont été prises pour favoriser un milieu de travail sécuritaire et respectueux pour tous.

Nous sommes aussi fiers du fait que le pourcentage d'Inuits du Nunavut travaillant à la Société a augmenté à 51 %, et nous nous efforcerons de continuer à recruter et à former des Inuits pour les métiers spécialisés et les niveaux professionnels et de gestion dans le cadre du programme d'embauche d'Inuits de la SÉQ.

En 2017-2018, le conseil a rétabli le comité de gouvernance. En soutien à notre engagement à l'égard des normes de pratique plus élevées, ce comité élabore des stratégies efficaces relatives à la supervision de la Société et à sa responsabilité envers les actionnaires et le gouvernement du Nunavut.

En novembre, nous avons accueilli l'honorable Jeannie Ehaloak à titre de nouvelle ministre responsable de la SÉQ. Sa compréhension des enjeux et des défis auxquels nous faisons face au Nunavut en ce qui a trait à l'infrastructure vieillissante et à nos coûts d'exploitation élevés apportera une perspective avisée qui profitera au conseil.

J'aimerais remercier mes collègues membres du conseil d'administration, la ministre Ehaloak et le président-directeur général de la SÉQ pour leur soutien dans le cadre de mon rôle de président du conseil. C'est dans ce cadre collaboratif que je m'engage à surmonter les défis et à saisir les occasions qui se présenteront en 2018-2019.



Umilialuk  
T. Bert Rose  
Président du conseil d'administration  
En date du : 11 juin 2018

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de présenter le rapport annuel 2017-2018 de la Société d'énergie Qulliq.

En 2017-2018, une attention particulière a été portée à l'amélioration des efficacités opérationnelles, à la simplification des processus et à l'application d'une rigueur accrue à nos pratiques commerciales et de sécurité. Nous avons réalisé de nombreuses améliorations dans ces domaines et pratiquons notre philosophie d'amélioration continue.

La SÉQ a entamé la construction de deux centrales électriques à Grise Fiord et à Cape Dorset et a reçu un permis pour projet majeur en vue de la construction d'une centrale électrique à Kugluktuk. Nous avons installé et mis en service deux nouveaux groupes électrogènes dans cinq collectivités et amélioré les réseaux de distribution dans quatre autres. Notre mandat consiste à offrir une source d'énergie fiable et stable à nos clients et c'est sur quoi nos activités doivent se fonder.

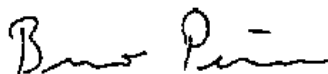
En plus de la nécessité de renforcer la fiabilité, la Société envisage des options visant à réduire la dépendance de la SÉQ à l'égard des combustibles fossiles afin d'atténuer ses répercussions sur l'environnement et sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés.

Je suis heureux que le programme de facturation nette soit prêt à être lancé au commencement du prochain exercice financier. Ce programme de facturation nette montrera comment les solutions d'énergie renouvelable à petite échelle peuvent être intégrées efficacement dans le territoire. Les travaux portant sur la mise en œuvre des exigences nécessaires à l'établissement d'une politique relative aux producteurs d'électricité indépendants au Nunavut sont également commencés. Cette politique permettra aux producteurs de produire de l'électricité en utilisant des réseaux renouvelables, et de vendre cette électricité à la SÉQ.

La SÉQ explore la faisabilité quant au développement et à la mise en œuvre de sources d'énergie considérées comme pratiques et durables sur le plan financier pour nos clients et la SÉQ. Nous recherchons activement du financement auprès de programmes fédéraux pour élargir les opérations de chauffage centralisé ou résiduel, remplacer les centrales électriques au diesel vieillissantes, installer un plus grand nombre de groupes électrogènes afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et pour ajouter des sources d'énergie renouvelable et de remplacement éprouvées au bouquet énergétique de la Société. Il convient de préciser que l'objectif de la SÉQ *n'est pas* de continuer à utiliser le diesel, mais plutôt de fournir de l'énergie fiable à toutes les collectivités. Le diesel a fait partie de notre passé et demeure dans notre présent, mais nous croyons que l'avenir repose sur d'autres technologies.

Toutefois, un des plus grands défis de la SÉQ est le financement des projets d'immobilisations, y compris les nouvelles technologies renouvelables ou de remplacement. Nous devons actuellement procéder à la reconstruction de onze autres centrales électriques à un coût approximatif de 275 millions de dollars. Ces projets de reconstruction limitent grandement le nombre de projets additionnels que nous pouvons mettre en œuvre.

Alors que nous nous attaquons à ces défis, notre priorité demeure la prestation à nos clients de services d'électricité fiables et abordables. Je suis fier des réalisations accomplies par la SÉQ en 2017-2018. Ces réalisations sont le fruit des efforts d'une équipe dévouée et qualifiée, d'un conseil d'administration raisonnable et des commentaires des clients que nous servons partout au Nunavut. Je me réjouis à l'idée de réaliser nos priorités au cours de l'exercice 2018-2019.



Bruno Pereira  
Président-directeur général  
En date du : 11 juin 2018



## ACTIVITÉS CLÉS EN 2017-2018

- Nomination d'une nouvelle ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
- Taux de fiabilité à 99,78 %
- Taux de rendement énergétique de 3,73 kWh
- Mise à jour des réseaux de distribution électriques à Cambridge Bay, à Pond Inlet, à Grise Fiord et à Igloodik
- Mise en service de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, à Baker Lake, à Gjoa Haven, à Naujaat et à Cambridge Bay
- Mise en service de groupes électrogènes d'urgence à Clyde River et à Naujaat
- Remplacement de tous les lampadaires traditionnels par des lampadaires à DEL à Cambridge Bay, à Kugluktuk, à Rankin Inlet et à Iqaluit
- Commencement des travaux des projets de remplacement des centrales électriques à Cape Dorset et à Grise Fiord
- Amélioration des systèmes de carburant à Cambridge Bay, à Pond Inlet, à Clyde River, à Coral Harbour et à Kimmirut
- Démantèlement de l'ancienne centrale électrique à Qikiqtarjuaq et commencement du démantèlement de l'ancienne centrale électrique à Taloyoak
- Approbation du permis pour projet majeur pour le remplacement de la centrale électrique à Kugluktuk
- Approbation du programme de facturation nette
- Réception du prix de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST)
- Certificat de reconnaissance (COR) – Audit interne pour maintenir l'accréditation de la Northern Safety Association
- Évaluations environnementales de site à Baker Lake, à Coral Harbour et à Sanikiluaq
- Élaboration d'un programme de gestion de la sécurité des entrepreneurs
- Examen et mise à jour des plans TI de rétablissement après catastrophe à Baker Lake, à Iqaluit, à Cambridge Bay et à Rankin Inlet
- Taux d'employés inuits du Nunavut à 51 %
- Obtention de diplôme pour deux participants au Programme de développement du leadership inuit
- Dotation de 41 postes à la Société
- Nouvelle convention collective expirant le 31 décembre 2020
- Élaboration de la campagne « Énergie-futé »
- Présentation d'une requête en majoration tarifaire générale et réalisation de consultations communautaires concernant les modifications des tarifs d'électricité
- Application de deux remboursements du Fonds de stabilisation des prix du combustible aux factures des clients, d'un montant de :
  - 8,23 cents par kilowattheure pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.
  - 5,41 cents par kilowattheure pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2018.

## PERSPECTIVES POUR 2018-2019 ET AU-DELÀ

Allant de l'avant, la SÉQ cherche à renforcer ses responsabilités et ses processus opérationnels et à s'assurer que ses principales priorités cadrent avec les attentes et les directives de ses parties prenantes, et soient exécutées conformément à celles-ci. La SÉQ agira conformément aux priorités de *Katujjiqatigiinnivut* du *Turaaqtavut* pour établir des partenariats stratégiques avec des organismes inuits, le gouvernement fédéral et le secteur privé afin de répondre aux besoins de nos collectivités, et de *Pivaallirutivut*, pour exploiter et gérer nos ressources renouvelables et non renouvelables au bénéfice à long terme des Nunavummiut. Cette façon de procéder est essentielle pour répondre aux demandes en énergie et pour passer au prochain niveau de prestation d'énergie requis au Nunavut. On intensifiera les efforts pour accroître l'emploi inuit et la représentation inuite au sein du conseil d'administration

en 2018-2019. Pour l'infrastructure essentielle, la SÉQ continuera à remplacer les centrales électriques ayant atteint la fin de leur durée de vie avec de nouvelles centrales conçues pour répondre aux futurs projets d'énergie renouvelable. Suivant ces priorités, la SÉQ continue à montrer son engagement à collaborer avec le gouvernement du Nunavut et d'autres parties prenantes pour réaliser la vision de la Société consistant à fournir aux Nunavummiut une alimentation en électricité sûre, fiable, durable et abordable.

## PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DES COLLECTIVITÉS AU MOYEN DES PRINCIPES DIRECTEURS INUITS

En tant que générateur et distributeur exclusif d'électricité au Nunavut, l'engagement de la SÉQ envers les Nunavummiut comprend le soutien et l'établissement de relations dans tout le territoire en participant activement aux événements communautaires et en apportant des contributions financières et en nature aux organismes communautaires et à but non lucratif. La SÉQ est fière du constant dévouement de ses employés à ces événements communautaires et à leur engagement visant à mener leurs activités de manière socialement responsable.

Les pratiques commerciales de la SÉQ sont guidées par les principes directeurs inuits suivants :

***Pijitsirniq** – Servir et pourvoir la famille et la collectivité.*

***Ikajuqtigiinni** – Travailler ensemble dans un but commun.*

***Pilimmaksarniq** – Acquérir des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.*

***Avatittinnik Kamatsiarniq** – Respecter la terre, la faune et l'environnement et en prendre soin.*

### PIJITSIRNIQ

---

**Au cours de l'exercice financier de 2017-2018, la SÉQ a soutenu les événements et organismes communautaires suivants :**

- Jours de Noël au cinéma au théâtre Astro
- Jeux de Noël à Iqaluit
- Festival Toonik Tyme à Iqaluit
- Collecte de fond de l'école secondaire Inuksuk pour la conférence canadienne sur le leadership
- Chambre de commerce de la région de Baffin
- Iqaluit Community Greenhouse Society
- Journée de célébration du hameau Pangnirtung
- Compétences Canada Nunavut

### PILIMMAKSARNIQ ET IKAJUQTIGIINNIQ

---

#### BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER

La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Présentée annuellement, la bourse commémore le rôle vital de Laura dans la création de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq et son esprit communautaire.

Art Sateana de Rankin Inlet a reçu la bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier 2017 pour ses objectifs de carrière exemplaires, ses excellents résultats scolaires et sa généreuse participation communautaire. Actuellement étudiant de troisième année en sciences à l'Université du Manitoba, Art a une moyenne de A+ dans son programme. Après

l'obtention de son diplôme en 2019, il envisage d'entrer à la faculté de médecine, toujours à l'Université du Manitoba, et de poursuivre son but de devenir omnipraticien.

## COMPÉTENCES CANADA NUNAVUT

Reconnaissant l'importance du secteur des métiers spécialisés et de la technologie pour ses activités, la SÉQ a été depuis longtemps une fervente partisane de Compétences Canada Nunavut. La promotion de l'organisation du secteur des métiers spécialisés et de la technologie comme carrière viable pour la jeune génération du Nunavut reflète la vision de la SÉQ d'une main-d'œuvre compétente, représentative de la population du Nunavut. En 2017-2018, la SÉQ a fait don d'articles promotionnels dans le cadre de la compétition de compétences territoriale de 2017. Deux employés de la SÉQ, Terry Leblanc, compagnon électricien, et Gemma Braun, spécialiste en santé et en sécurité, ont assumé les rôles de juges dans les compétitions territoriales en électricité et en santé et sécurité, respectivement. La SÉQ a aussi accueilli la compétition en santé et sécurité dans les salles de métiers mécaniques et électriques à la centrale électrique d'Iqaluit, où les participants ont repéré de faux dangers et risques dans un vrai milieu de travail.

## AVATITTINNIK KAMATSIARNIQ

---

### ACTIVITÉS DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

La SÉQ est une fervente partisane du nettoyage communautaire annuel du Nunavut. Organisé par le ministère de l'Environnement du GN, la SÉQ appuie cet événement en encourageant ses employés à participer à cette initiative de bâtisseur communautaire. Au printemps 2017, le personnel de Baker Lake et d'Iqaluit a montré son esprit de communauté en prenant le temps d'aider à nettoyer leurs collectivités respectives.

### CAMPAGNE ÉNERGIE-FUTÉ

En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique du GN et la Société d'habitation du Nunavut, la SÉQ a élaboré la campagne de sensibilisation « Énergie-futé », qui vise à éduquer le public sur l'importance de la conservation d'énergie. On a réalisé des visites scolaires, une page Facebook dédiée, des annonces vidéo et radio, et du matériel promotionnel pour promouvoir cette initiative multiplateforme.

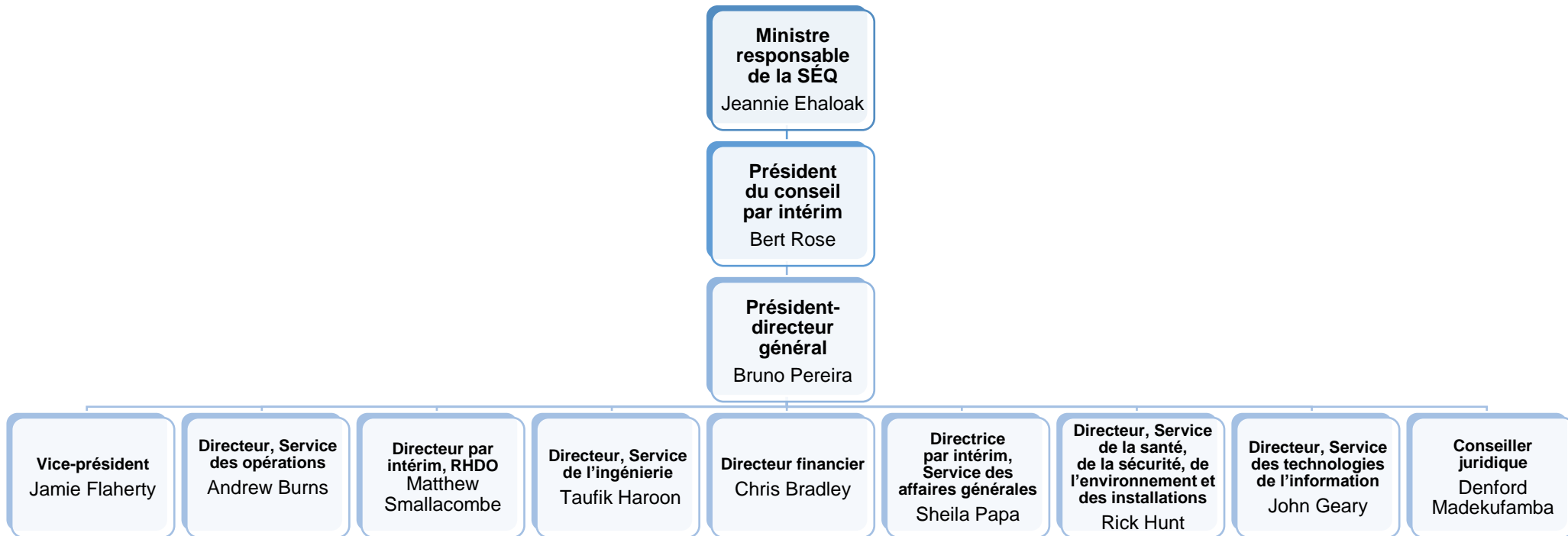
## PRIX ET RECONNAISSANCE

### PRIX DE LA SEMAINE NORD-AMÉRICAINNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (SNASST)

En 2017-2018, la Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a reçu, pour la septième année consécutive, le prix de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) décerné par la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Cette reconnaissance démontre les efforts de la SÉQ et son engagement continu à relever et à développer sa culture de sécurité sur le lieu de travail.

Le prix de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST), présenté à un employeur du Nunavut avec un effectif de 51 employés ou plus, souligne les efforts de la SÉQ et sa participation active pendant la SNASST 2017. L'événement annuel favorise la collaboration entre les employeurs, les employés et les parties prenantes afin de sensibiliser le public à la prévention des blessures et des maladies en milieu de travail.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



Au 31 mars 2018

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le Conseil d'administration doit être formé de six à dix administrateurs. Les mandats des membres du conseil d'administration sont répartis en durées de deux ou trois ans, ce qui aide la Société à maintenir une continuité des activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances.

### **Bert Rose, président par intérim (président désigné à partir du 3 mai 2018)**

Bert Rose vit et travaille dans le Nord depuis plus de cinq décennies. Il a travaillé pour le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest pendant vingt-quatre ans où il a occupé différents postes dans des salles de classe, des écoles et dans l'administration. Par la suite, il a occupé la fonction de doyen des programmes au Collège de l'Arctique du Nunavut. Il a dirigé avec succès Graybeard Consulting de 2000 à 2013. M. Rose est maintenant à la retraite, mais occupe le poste de président du Tribunal des droits de surface du Nunavut. Il apporte au conseil d'administration de la SÉQ sa vaste connaissance du travail en milieu arctique, ses solides compétences en leadership et sa grande expérience en gestion. M. Rose réside à Iqaluit.

### **Elijah Evaluarjuk**

Elijah Evaluarjuk était propriétaire et exploitant de l'hôtel et de la pizzeria Tujurmivik à Igloolik, une entreprise qu'il a dirigé depuis 2002. Il était actionnaire de Savik Enterprises Limited, et était membre du conseil d'administration de la Baffin Business Development Corporation et de la Société de crédit commercial du Nunavut. Par le passé, il a été membre du conseil d'administration de la Nunasi Corporation et de NorTerra, en plus d'avoir été maire d'Igloolik pendant quatre ans. M. Evaluarjuk s'est absenté du conseil en novembre 2017 et est malheureusement décédé le 10 février 2018.

### **Philip Clark**

Philip Clark compte plus de 25 ans d'expérience financière au sein d'organismes publics ou gouvernementaux ainsi que dans les entreprises privées. Il a été gestionnaire, puis associé de Lester Landau (anciennement MacKay Landau) à Iqaluit pendant 12 ans. M. Clark est comptable professionnel agréé et analyste financier agréé et il est diplômé de l'Université McMaster. Il réside actuellement à Mississauga, en Ontario.

### **Nelson Pisco**

Nelson Pisco travaille pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut à titre de directeur des services techniques à Iqaluit. Il possède une vaste expérience au sein de la fonction publique territoriale. Avant de se joindre au gouvernement, M. Pisco a travaillé comme ingénieur à Iqaluit, au Nunavik et à Montréal. Son leadership et son expérience en ingénierie et dans l'industrie de l'énergie sont des atouts précieux pour le conseil d'administration. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'Université Concordia. M. Pisco réside en ce moment à Iqaluit.

### **Ronnie Campbell**

Ronnie Campbell a occupé le poste de vérificateur général adjoint du Canada de 2003 jusqu'à sa retraite en 2015. Dans le cadre de ses fonctions, M. Campbell supervisait les travaux du Bureau du vérificateur général du Canada au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans différentes entités du gouvernement fédéral. Au début de sa carrière à la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a d'ailleurs résidé et travaillé dans les localités de Qikiqtarjuaq et de Sanikiluaq. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et détient le titre de comptable en management accrédité. M. Campbell habite à Ottawa.

### **Nicole Jauvin**

Nicole Jauvin a pris sa retraite de son poste de sous-ministre à l'Agence canadienne de développement économique du Nord en 2011. Elle a longtemps travaillé avec le gouvernement, les collectivités et les particuliers pour favoriser le développement économique du Nord et elle a parcouru tout le Nunavut. Elle est membre des conseils d'administration de la société d'aménagement urbain de Gwich'in (Gwich'in Development Corporation) à Inuvik, de l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et du Club des Cinq Lacs au Québec. M<sup>me</sup> Jauvin détient un diplôme d'études supérieures en droit, une licence en droit avec mention *magna cum laude*, un diplôme en coopération internationale et un baccalauréat ès arts en communications de l'Université d'Ottawa. Elle est membre du Barreau du Québec et réside actuellement à Ottawa.

### **Peter Irniq**

Peter Irniq est un grand défenseur de la culture, de la langue et des traditions inuites. À titre de commissaire du Nunavut de 2000 à 2005, il a consacré ses efforts à l'inclusion de l'Inuit Qaujimagatuqangit dans tous les niveaux du gouvernement et du système scolaire. En plus de sa vaste expérience dans le secteur public, M. Irniq a joué un rôle décisif dans l'établissement des bases pour différents bureaux gouvernementaux lors de la création du Nunavut en 1999. Il est actuellement consultant en culture et en langue inuites, et agit comme aîné-conseiller au ministère de la Justice du gouvernement fédéral, à Kingston, en Ontario. M. Irniq demeure à Ottawa.

### **Kimberly Fairman**

Kimberly Fairman compte plus de 20 années d'expérience au sein des gouvernements fédéral et territorial. Elle a occupé un poste de cadre supérieur au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence canadienne de développement économique du Nord dans les Territoires du Nord-Ouest de 2008 à 2016. M<sup>me</sup> Fairman est titulaire d'un diplôme en sciences infirmières du Collège Aurora des Territoires du Nord-Ouest et d'un certificat en leadership du secteur public et gouvernance de l'Université d'Ottawa. Elle demeure actuellement à Yellowknife.

### **Simeonie Akpalialuk (vice-président désigné à partir du 3 mai 2018)**

Simeonie Akpalialuk réside actuellement à Iqaluit, mais a déjà vécu dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario et en Colombie-Britannique au cours de sa carrière professionnelle. Il a été consultant au hameau de Pangnirtung et au ministère du Développement économique et des Transports, et a travaillé dans le domaine du développement communautaire et commercial. Sa passion de longue date pour l'énergie de remplacement fait de lui un précieux membre du conseil d'administration de la SÉQ. M. Akpalialuk détient un diplôme en gestion des affaires du Nicola Valley Institute of Technology.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le Comité des ressources humaines présente ses recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération se rapportant à l'équipe de cadres supérieurs. En outre, le comité évalue : les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits; la formation et le perfectionnement professionnel; les relations avec les employés et les relations de travail; l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et la capacité des employés.

### COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance et de reddition de comptes envers la Société et ses parties prenantes, soit le gouvernement du Nunavut et ses contribuables. Il fait le lien entre le conseil et l'auditeur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

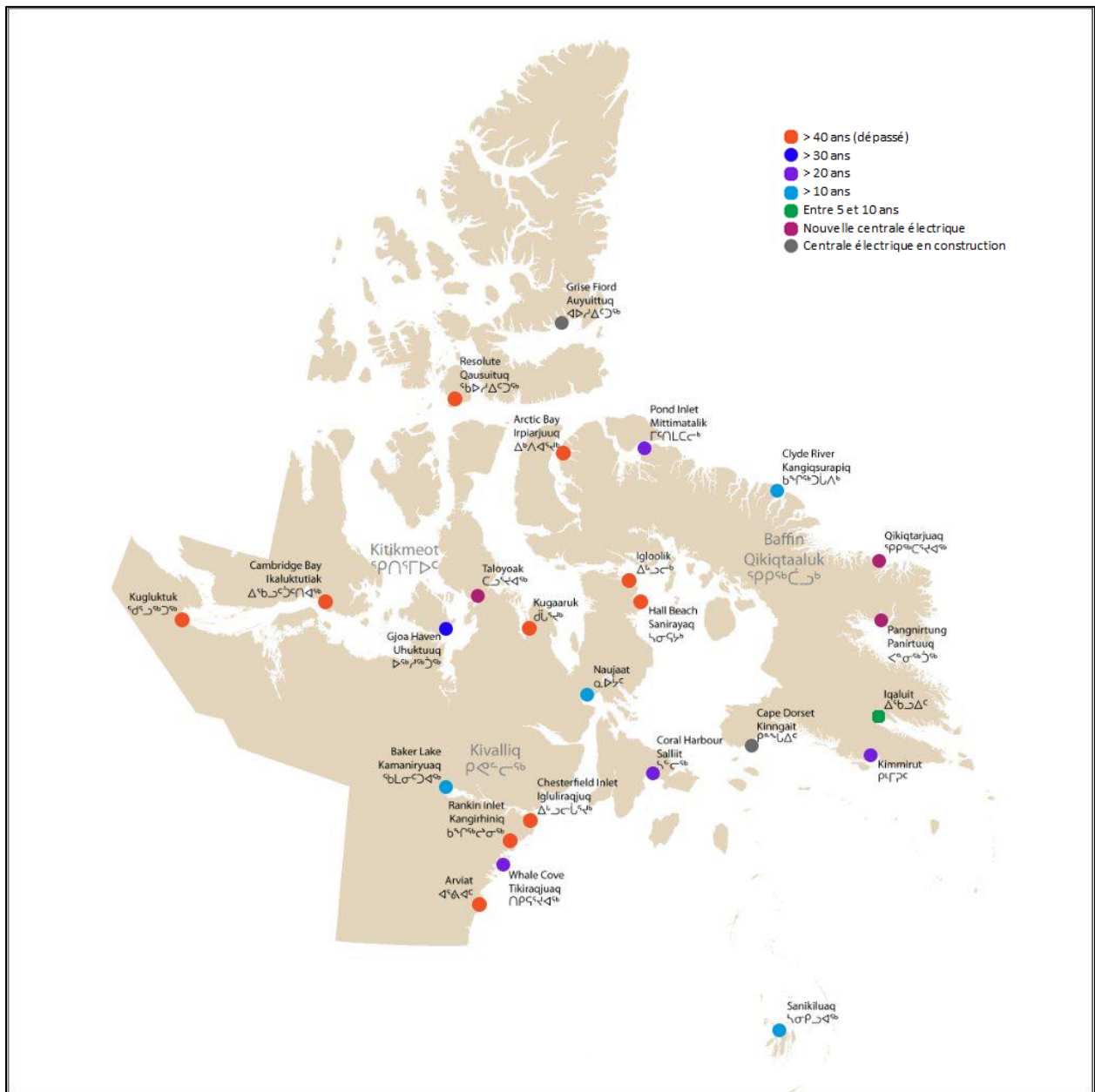
### COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies d'énergie de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

Rétabli en 2017, le comité de gouvernance a comme fonction principale de veiller à ce que le conseil d'administration de la SEQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques de gouvernance en ce qui concerne l'élaboration de stratégies efficaces relatives à la supervision de la Société et à la responsabilité du conseil envers la Société et ses actionnaires.

# ÂGE DES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NUNAVUT





## SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de générer et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque localité possède sa propre centrale électrique exploitée par des employés qui vivent dans la collectivité. Les employés locaux sont soutenus par des techniciens en électricité et en ligne de transport d'électricité, ainsi que des techniciens-mécaniciens, basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet. Le Service des opérations continue à construire une équipe responsable ayant l'expertise et la volonté de répondre aux préoccupations opérationnelles découlant de l'environnement, de l'infrastructure vieillissante et de la demande croissante d'énergies de remplacement renouvelables. En plus de sa responsabilité fondamentale consistant à produire et à distribuer de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et le Service des finances pour faciliter et exécuter le plan d'immobilisations de la SÉQ.

## FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du Service des opérations. En 2017-2018, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,78 % sur tout le territoire. Les facteurs touchant la fiabilité de l'alimentation électrique en 2017-2018 comprenaient la nécessité de procéder à des interruptions planifiées pour la mise en service de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, à Baker Lake, à Gjoa Haven, à Naujaat et à Cambridge Bay, ainsi que les conditions météorologiques rigoureuses ayant eu lieu à l'échelle du territoire pendant l'hiver. La SÉQ a aussi installé des groupes électrogènes d'urgence à Clyde River et à Naujaat. Le Service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure énergétique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant principalement sur le nombre d'interruptions de service planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces interruptions. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement de la centrale électrique ou un système de distribution électrique. De plus, les interruptions planifiées aident à assurer la sécurité de l'équipe d'exploitation et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes inattendues dues à l'infrastructure énergétique de la SÉQ.

**Au cours de l'exercice financier 2017-2018, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :**

- L'alimentation électrique à Chesterfield Inlet et à Naujaat avait une fiabilité de 99,99 %.
- L'alimentation électrique à Kimmirut avait une fiabilité de 99,97 %.
- L'alimentation électrique à Kugluktuk avait une fiabilité de 99,93 %.

Le Service des opérations continue d'améliorer ses pratiques opérationnelles et d'entretien grâce à des inspections proactives des centrales électriques et des équipements. En 2017-2018, le Service des opérations a poursuivi l'élargissement du système de gestion de l'entretien informatisé. L'expansion de ce système a permis à d'autres services de la SÉQ de profiter de ce programme, et a aussi permis de rendre plus accessible l'information provenant du Service des opérations.

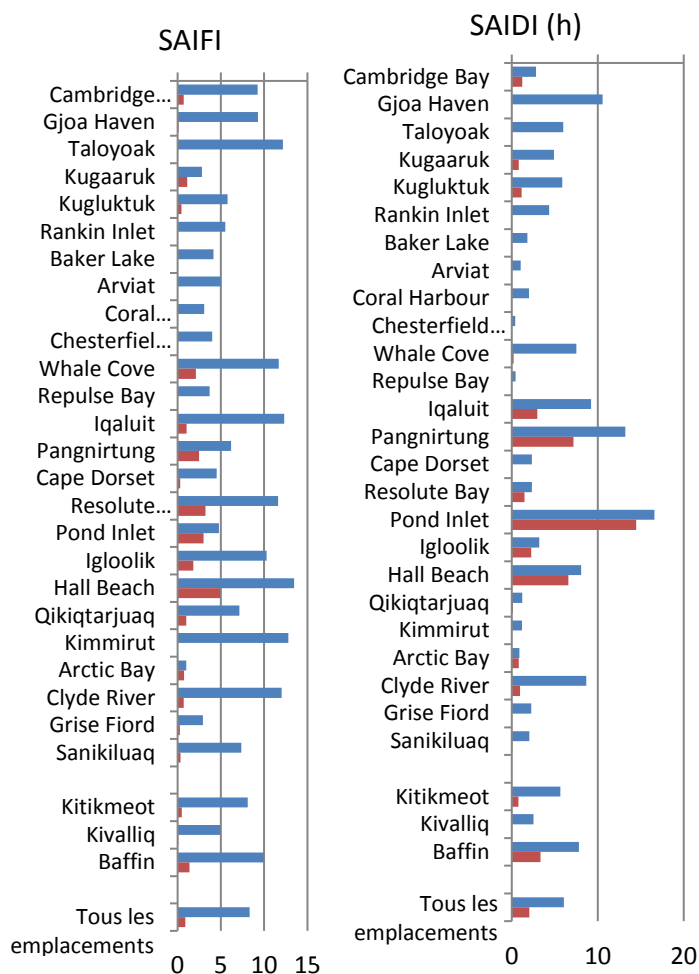
En outre, les systèmes de carburant ont été améliorés à Cambridge Bay, à Pond Inlet, à Clyde River, à Coral Harbour et à Kimmirut pour assurer la longévité accrue du service et aider à assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité aux clients de la SÉQ.

Les taux de fiabilité mentionnés ci-dessus reflètent l'engagement de la SÉQ à l'égard de la qualité et du service à la clientèle.

## PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d'approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de l'information sur le rendement en matière d'interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l'efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration.

Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de performance tels que l'indice de *fréquence* moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI), l'indice de *durée* moyenne des interruptions de service touchant les clients (CAIDI) et l'indice de durée moyenne des *interruptions de service touchant le réseau* (SAIDI). Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Ils sont fondés sur des mesures standard de performance de l'industrie des services publics.



**L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI)** indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque localité et région entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de client par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en **bleu**. Les interruptions imprévues sont en **rouge**.

**L'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI)** indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque localité et région entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en **bleu**. Les interruptions imprévues sont en **rouge**.

## RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

En tant que composante du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes améliorés, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives nous assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité dans chaque collectivité.

En 2017-2018, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,73 kilowattheures par litre, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2016-2017. Cette baisse est attribuable à la réalisation de l'entretien planifié sur les groupes électrogènes les plus gros et les plus efficaces de la Société.

Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ et les bris périodiques de l'équipement, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ continue de dépendre de la production de diesel, elle consacre des efforts continus à réduire la quantité de carburant diesel qu'elle consomme pour produire de l'électricité, réduisant ainsi la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère.



Installation de lampadaires à DEL

## PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante de la SÉQ sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures existantes et construire de nouvelles centrales électriques.

En 2017-2018, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie à la mise en service de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, à Baker Lake, à Gjoa Haven, à Naujaat et à Cambridge Bay. Les améliorations du groupe électrogène répondent aux besoins en électricité des collectivités respectives, et permettront de répondre à la demande en électricité croissante alors que la population du Nunavut continue à croître dans ces régions.

## DISTRIBUTION

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux pôles et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois de printemps et d'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des systèmes de distribution, l'entretien préventif et la préparation des systèmes pour de nouveaux raccordements clients, alors que la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Service des opérations a participé à une variété de projets de distribution dans le but d'améliorer la fiabilité et de répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. En étroite collaboration avec le service d'ingénierie, les projets de mise à niveau des réseaux de distribution ont été complétés à Cambridge Bay, Pond Inlet, Grise Fiord et Igloolik.

## SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie est responsable de la planification, de la conception et de la gestion de projets, des services de soutien technique et d'analyse du cycle de vie des infrastructures actuelles et nouvelles des centrales électriques de la Société. Il s'occupe également de l'élaboration et de la mise en place de procédures de gestion de projet, de la conception assistée par ordinateur et de la maintenance du système de gestion des documents d'ingénierie. Le partenariat stratégique qui existe entre les services d'ingénierie et des opérations permet d'assurer le bon fonctionnement des activités quotidiennes, la planification à long terme et l'exécution du plan d'affaires de la SÉQ.

## PROJET DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 11 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée. Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Les projets majeurs comme les remplacements de centrales électriques font en sorte que la SÉQ puisse fournir de l'électricité de façon sûre et fiable à l'échelle du territoire. En 2017-2018, la construction de deux centrales électriques à Cape Dorset et à Grise Fiord a commencé, et un permis pour projet majeur a été approuvé en vue de la construction d'une centrale électrique à Kugluktuk.

### CONSTRUCTION DE LA CENTRALE ÉLECTRIQUE À CAPE DORSET

- La construction de la centrale électrique de remplacement à Cape Dorset a commencé en juillet 2017 et devrait se terminer en mars 2019.
- La nouvelle centrale électrique sera située à côté du parc de stockage de carburant de la Division des produits pétroliers de la collectivité.



Construction de la centrale électrique à Cape Dorset

### CONSTRUCTION À GRISE FIORD

- La construction de la centrale électrique de remplacement à Grise Fiord a commencé en juillet 2017 et devrait se terminer en septembre 2019.
- La nouvelle centrale électrique sera située à côté de l'aéroport de la collectivité.
- En raison de l'éloignement de la collectivité et de la planification logistique requise pour mener à bien ce projet, la SÉQ a décidé d'adopter une approche de préfabrication. La centrale électrique est actuellement en train d'être construite au Québec et sera expédiée à la collectivité par transport maritime estival en sept morceaux qui seront assemblés et mis en service au site final à Grise Fiord. Il s'agit de la première centrale électrique préfabriquée au Nunavut.

### APPROBATION DU PERMIS POUR PROJET MAJEUR POUR LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DE KUGLUKTUK

- Le 19 février 2018, la ministre responsable de la SÉQ a autorisé la SÉQ à aller de l'avant avec le projet de centrale électrique à Kugluktuk.
- La construction de la centrale électrique de remplacement à Kugluktuk commencera en 2019 et devrait se terminer d'ici 2021.
- La nouvelle centrale électrique sera située à côté du parc de stockage de la Division des produits pétroliers.

## PROJET DE LAMPADAIRES À DEL

La SÉQ explore activement des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique et d'intégrer les meilleures pratiques de l'industrie et les technologies en développement au sein de ses opérations. En 2017-2018, le Service de l'ingénierie a dirigé l'élargissement du projet de lampadaires à diode électroluminescente (DEL) au Nunavut, qui consiste à remplacer tous les lampadaires à Cambridge Bay, à Rankin Inlet, à Kugluktuk et à Iqaluit. L'élargissement du projet a été partiellement financé par le programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).



Installation de lampadaires à DEL

## PROGRAMME DE FACTURATION NETTE

Le programme de facturation nette permettra aux clients résidentiels et à un compte municipal ou de hameau par collectivité de produire leur propre approvisionnement en électricité en installant leurs propres systèmes de production d'électricité de 10 kilowatts ou moins. Les clients admissibles recevront un crédit pour le surplus d'électricité produit et envoyé dans les réseaux électriques de la SÉQ. Le programme a été approuvé par le ministre responsable de la SÉQ en septembre 2017. Le comité du programme interne de la Société a préparé la documentation requise pour que les clients puissent déposer une demande après le lancement du programme le 10 avril 2018.

## RÉALISATIONS ADDITIONNELLES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018

- L'établissement de rapports sur la sécurité relative aux arcs électriques qui indiquent les zones de risques potentiels afin de minimiser les dangers et d'accroître la sécurité au travail.
- La réalisation des évaluations des centrales électriques à Arviat, à Hall Beach, à Igloolik, à Kugaaruk, à Rankin Inlet et à Resolute Bay.
- L'installation d'un nouveau réseau de distribution électrique à grande échelle pour répondre aux besoins énergétiques de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique située à Cambridge Bay.
- La fourniture d'une alimentation triphasée à la station de distribution d'eau d'Igloolik.
- L'installation d'une nouvelle sous-station à Pond Inlet.
- La mise à jour de la conduite d'alimentation de carburant souterraine à Cambridge Bay.
- L'amélioration des systèmes d'alarme incendie dans les centrales électriques de Cambridge Bay, de Kugaaruk et de Kugluktuk.
- La mise à jour du système de séparation du carburant à Iqaluit

## INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un système de distribution par canalisation. Ce processus permet aux clients institutionnels et commerciaux de brûler beaucoup moins de carburant pour générer de la chaleur, ce qui minimise l'entretien nécessaire sur leurs systèmes de chauffage. Le système DHS déplace chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.

On a procédé à un examen et à une évaluation du système DHS des collectivités de Rankin Inlet, d'Arviat et d'Iqaluit en avril 2017. Les recommandations comprenaient l'incorporation d'équipement de récupération de la chaleur pour récupérer les rejets thermiques. Ces travaux à forte intensité de capital nécessiteront du financement externe. On a présenté des demandes auprès de programmes de financement fédéraux et l'on continuera à compter sur ces sources de financement pour maximiser le déploiement du système DHS et réduire la demande en diesel. Les recommandations du rapport ont été appliquées au système DHS à Pangnirtung et dans le cadre des travaux réalisés au Centre aquatique d'Iqaluit. L'équipe du Service de l'ingénierie s'emploiera à mettre en œuvre les recommandations du rapport pour les trois collectivités indiquées s'il dispose de financement additionnel.

Le raccordement du système DHS de la nouvelle centrale électrique à Pangnirtung aux deux clients existants a été réalisé lors de la mise en service du système en décembre 2017. En outre, on a mis à jour les conduites, l'équipement et le système de contrôle.

Les travaux de la SÉQ pour raccorder le Centre aquatique d'Iqaluit au système DHS se sont poursuivis en 2017-2018, achevant l'étape de conception. En mars 2018, Affaires autochtones et du Nord Canada a confirmé un financement de 1,7 million de dollars pour l'étape de construction et d'installation du projet. Le projet devrait se terminer en décembre 2018. La SÉQ et la Ville d'Iqaluit travaillent également actuellement à reprendre le service DHS à l'usine de traitement de l'eau, la station de réchauffage et l'installation auxiliaire.



## ÉNERGIE DE REMPLACEMENT ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

En octobre 2017, la SÉQ a établi un nouveau portefeuille portant sur l'énergie renouvelable et de rechange. Celui-ci est géré par un conseiller principal, qui assure la liaison avec le personnel à l'échelle de la Société pour évaluer et faire progresser des projets qui réduiront la dépendance de la SÉQ aux carburants diesel et qui réduiront les émissions de carbone afin de minimiser les répercussions environnementales. La SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux comme AANC et Ressources naturelles Canada et le Gouvernement du Nunavut pour faciliter les initiatives d'énergie de remplacement et renouvelable sur le territoire.

La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et initiatives privées qui mettent en œuvre des projets relatifs aux technologies d'énergie de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant la coordination conjointe des études de faisabilité.

En 2017-2018, on a procédé aux nouvelles activités ci-dessous dans le contexte des sources d'énergie renouvelable et de remplacement :

- En décembre, la SÉQ a lancé une demande de propositions pour la collecte de données relatives au potentiel géothermique au Nunavut. L'étude devrait être remise en mai 2018. Les résultats de l'étude aideront à évaluer le potentiel de production d'énergie géothermique.
- Conjointement avec les entreprises de services publics des provinces et territoires canadiens, la SÉQ siège au comité consultatif interservices, provincial et territorial sur l'énergie nucléaire (Inter-Utility, Provincial and Territorial Consultative Committee on Nuclear [ICCN]). Le comité a été créé pour en savoir plus sur l'énergie nucléaire sous forme de petits réacteurs modulaires et sur leur usage potentiel au Canada.
- Le « Cadre énergétique de la SEQ : coût de la production d'électricité au Nunavut », un rapport préparé pour fournir au public de l'information de haut niveau sur la manière dont les tarifs d'électricité sont déterminés et les répercussions que ceux-ci peuvent avoir sur les projets d'énergie renouvelable, et pour poursuivre le dialogue sur l'énergie.

## SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations (SSEI) est responsable de l'administration des pratiques en matière d'environnement et de santé et de sécurité de la Société. Son mandat consiste à :

- réduire l'empreinte écologique de la SÉQ;
- veiller à ce que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités en ce qui concerne les questions ayant un impact sur leur santé et leur sécurité;
- promouvoir et assurer le respect du programme de santé et de sécurité de la SÉQ;
- poursuivre le développement et la révision des pratiques et des procédures de travail sécuritaires;
- fournir de la formation sur la santé et la sécurité à tous les employés;
- assurer la conformité de la SÉQ avec toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables.

Le 22 mars 2018, le Cabinet du gouvernement du Nunavut a approuvé la réorganisation du Service de gestion immobilière de la SÉQ. Le Service de gestion immobilière a été renommé le Service des installations, et a été réaffecté du vice-président au directeur de la santé, de la sécurité et de l'environnement.



## SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Société croit que les incidents, les maladies et les blessures en milieu de travail sont inacceptables et évitables. La SÉQ s'est engagée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire pour ses employés, entrepreneurs et clients.

En 2017-2018, la SÉQ a rempli avec succès les exigences d'audit du certificat de reconnaissance (COR) de la Northern Safety Association. Le certificat de reconnaissance est une accréditation du programme de sécurité nationale qui est décernée aux employeurs dont le programme de santé et de sécurité répond aux normes nationales établies par Santé et sécurité au travail.

Depuis l'obtention du certificat de reconnaissance en 2013, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations a apporté d'importantes améliorations au programme de santé et de sécurité (PSS) de la SÉQ, harmonisant ses exigences et ses normes de manière à pouvoir conserver l'accréditation. Le SSEI s'est également engagé à effectuer et à présenter un audit externe du PSS de la SÉQ tous les trois ans et à procéder à un audit interne tous les ans.

Le SSEI continue à fournir des séances d'orientation en matière de santé et de sécurité aux nouveaux employés et entrepreneurs travaillant avec la SÉQ. Dans le cadre des efforts de la Société visant à améliorer son PSS, un nouveau programme de formation sur la santé et la sécurité en ligne a été élaboré et lancé en février 2017. La plate-forme en ligne aide à faciliter un programme d'orientation efficace que la SÉQ peut fournir à la demande. Peu importe l'endroit où il se trouve, un employé ou un entrepreneur peut se raccorder au système et compléter l'orientation obligatoire. En outre, le programme d'orientation en ligne assure la cohérence de la prestation de l'information et fournit un mécanisme permettant de suivre et de documenter les employés et les entrepreneurs qui ont réussi à compléter le programme d'orientation requis par les règlements de Santé et sécurité au travail. En 2017-2018, 93 employés de la SÉQ et 236 entrepreneurs ont suivi le programme d'orientation.

### **AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018, LE PERSONNEL DU SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS A FORMÉ :**

- 27 employés sur la prévention des chutes;
- 28 employés sur les premiers soins de niveau A, avec une certification RCP;
- 5 employés sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- 30 employés sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie;
- 79 employés et 58 entrepreneurs sur le nouveau Code interne de protection des travaux publics de la SÉQ;
- 11 employés sur l'utilisation de plates-formes de travail élevées (EWP);
- 17 employés sur la sensibilisation à la santé respiratoire et les essais d'ajustement;
- 27 employés sur la sensibilisation au travail sur grue;
- 30 employés ayant suivi le cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs;
- 39 employés sur la sécurité électrique et la sensibilisation aux arcs électriques;
- 24 entrepreneurs ayant suivi le nouveau programme de sécurité de la SÉQ à l'intention des entrepreneurs;
- 17 employés sur la sensibilisation aux dangers liés à la distribution.

La SÉQ est fière de sa participation continue à la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST). Célébrée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la SNASST souligne au public, au gouvernement et à

l'industrie l'importance d'accroître la compréhension, la sensibilisation et la réduction des blessures et des maladies sur le lieu de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2017-2018, la SÉQ a organisé plusieurs activités internes pour les employés ainsi que des événements propres aux collectivités. En voici quelques exemples :

- A tenu un concours d'employés pour repérer les dangers et les mesures de contrôle dans le lieu de travail.
- A invité les employés à montrer les raisons pour lesquelles la sécurité au travail leur tient à cœur en utilisant un filtre Snapchat et des bulles de texte.
- A encouragé les enfants à participer au concours de coloriage « Faire de la sécurité une habitude (Make Safety a Habit) », les participations gagnantes étant incorporées dans un calendrier interne 2019 de la SÉQ.
- A organisé des présentations internes de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs sur le harcèlement en milieu de travail.
- A tenu des dîners de la SNASST dans quatre centres régionaux pour discuter des enjeux de sécurité actuels au moyen de présentations d'équipement de protection individuelle et d'autosauvetage.
- A veillé à ce que tous les membres du personnel qualifiés en électricité assistent à un cours de formation d'une semaine sur les arcs électrique haute tension propre à leur métier.
- A envoyé deux membres du personnel de la SÉQ à deux écoles élémentaires pour enseigner aux élèves l'importance de la sécurité à proximité des sources d'électricité et des lignes électriques.



Démonstration d'autosauvetage dans le cadre de la SNASST

La SÉQ a embauché un professionnel en santé et en sécurité pour assumer le rôle de coordinateur en construction du Service de la santé, de la sécurité et de l'environnement en avril 2017. Par conséquent, le programme de sécurité à l'intention des entrepreneurs a subi d'importantes modifications et améliorations concernant la planification de projets mineurs et majeurs, ainsi que concernant l'accroissement de la rigueur des exigences de documentation de l'étape d'orientation jusqu'à l'achèvement du projet.

L'exercice financier 2017-2018 a vu le retour du programme de formation des opérateurs de centrale. Ce programme vise à rassembler les chefs de centrale de partout au Nunavut afin qu'ils reçoivent une formation d'une semaine axée sur la santé et la sécurité. Les sujets de formation comprenaient les suivants : sécurité des superviseurs, sécurité électrique et sensibilisation aux arcs électriques, premiers soins, plates-formes de travail élevées, code de protection du travail, sensibilisation générale à l'environnement, sécurité des grues, et transport de marchandises dangereuses. Cette formation est offerte tous les deux ans; en alternance avec une formation fournie aux opérateurs adjoints de centrale.

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations s'est engagé à maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire pour que les membres du personnel nouveaux et existants reçoivent une formation sur la sécurité en fonction de ce qui est requis par leur poste afin que chaque employé ait une longue carrière sans blessure à la SÉQ.

## ENVIRONNEMENT

L'équipe du Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations travaille d'arrache-pied pour s'assurer que l'empreinte écologique de la SÉQ est minimisée, conformément aux meilleures pratiques et normes de l'industrie en matière d'environnement, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution de l'électricité à partir d'une centrale électrique au diesel assujettie à des mesures antipollution strictes réduit le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants.

Les évaluations environnementales de site (EES) sont essentielles pour déterminer l'état environnemental et la contamination possible d'un site. En 2017-2018, on a effectué des évaluations environnementales à des sites de centrales électriques de la SÉQ, existants ou anciens, à Baker Lake, à Coral Harbour et à Sanikiluaq, marquant la fin d'un programme d'évaluation environnementale de site de huit ans commencé en 2010. La SÉQ dispose maintenant de renseignements détaillés concernant l'ampleur et le type de contamination à 28 de ses propriétés.

L'évaluation environnementale de site de la centrale électrique de Baker Lake a montré un faible volume de contamination autour du site de transfert de carburant. Ce type de contamination est typique autour des zones de transfert de carburant, et la SÉQ perfectionnera ses procédures de transfert afin de réduire la contamination dans ces zones. Il s'agit de la première évaluation réalisée sur la propriété de Baker Lake depuis la mise en service de la centrale électrique en 2005.

Les évaluations des sites des centrales électriques à Coral Harbour et à Sanikiluaq ont d'abord été menées à la fin des années 1990 et au début des années 2000. L'évaluation environnementale de site réalisée à la centrale électrique de Coral Harbour était cohérente avec l'évaluation précédente, mais a toutefois indiqué une légère diminution du volume de contamination. Cette baisse est possiblement attribuable à l'atténuation naturelle.

À Sanikiluaq, la dernière évaluation environnementale de site a révélé une plus grande contamination par rapport à l'évaluation réalisée en 1999. L'évaluation environnementale de site initiale effectuée à Sanikiluaq a fourni des renseignements limités concernant l'étendue et le volume des sols contaminés. En 2017-2018, les conseillers environnementaux ont mieux réussi à caractériser le niveau et le lieu de la contamination en fournissant des renseignements plus précis pour l'assainissement futur.

En plus du programme d'évaluations environnementales de site, la SÉQ surveille les conditions annuelles des sols dans chacune des collectivités. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, un consultant a été embauché pour analyser les échantillons de sol prélevés dans chaque collectivité et préparer un rapport sur les données provenant de ces analyses. Le rapport d'échantillonnage des sols a conclu que certaines zones présentaient une diminution de la contamination tandis que d'autres, comme les zones de stockage des déchets et les dépôts de transfert de carburant, ont montré une augmentation des répercussions des hydrocarbures. Le SSEI utilisera les renseignements

fournis dans le rapport pour améliorer les pratiques de gestion environnementale de la SÉQ conformément aux règlements environnementaux applicables.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en carburant sur l'ensemble du territoire. En 2017-2018, la SÉQ a apporté des améliorations aux systèmes d'alimentation et de stockage de carburant de Cambridge Bay, de Pond Inlet, de Clyde River, de Coral Harbour et de Kimmirut.

Deux importants déversements de carburant ont eu lieu pendant l'exercice financier 2017-2018. Le 3 août 2017, environ 1 800 litres de carburant se sont déversés des réservoirs à matière à Cambridge Bay en raison d'actes de vandalisme. Des mesures de confinement ont immédiatement été prises et d'autres mesures d'assainissement devraient être appliquées lorsque le sol ne sera plus gelé, à l'été 2018. Le 16 mars 2018, environ 4 000 litres de diesel ont débordé des réservoirs de stockage de la centrale électrique de Grise Fiord. Le personnel de la SÉQ procédait à des activités d'entretien sur place lorsque l'incident s'est produit et a immédiatement confiné le déversement. Des efforts d'assainissement exhaustifs se poursuivront pendant l'exercice financier 2018-2019. Le déversement est principalement attribuable à une défaillance de composantes de la centrale électrique. Des mesures plus efficaces de surveillance et d'assurance de la qualité ont été mises en place pour minimiser le risque d'autres incidents à l'avenir.

Plusieurs activités de démantèlement ont eu lieu à Grise Fiord, à Pond Inlet, à Resolute Bay, à Taloyoak et à Qikiqtarjuaq pendant l'exercice 2017-2018. La centrale électrique à Qikiqtarjuaq a été démantelée et tout l'équipement de production d'électricité a été retiré du bâtiment et envoyé vers le sud à des fins de recyclage ou d'élimination, à l'exception des systèmes de stockage et de distribution de carburant. Le retrait du système de carburant à Qikiqtarjuaq a été retardé puisqu'une autre utilisation potentielle est envisagée.

Le démantèlement de la centrale électrique Taloyoak était plus qu'à moitié terminé en date du 31 mars 2018 et le reste du démantèlement sera effectué pendant l'exercice financier 2018-2019. Le démantèlement du système de carburant a été reporté jusqu'à l'exercice financier 2018-2019.

Les systèmes de carburant à Resolute Bay, à Grise Fiord et à Pond Inlet ont été mis hors service et démantelés en août 2017.

## RESSOURCES HUMAINES

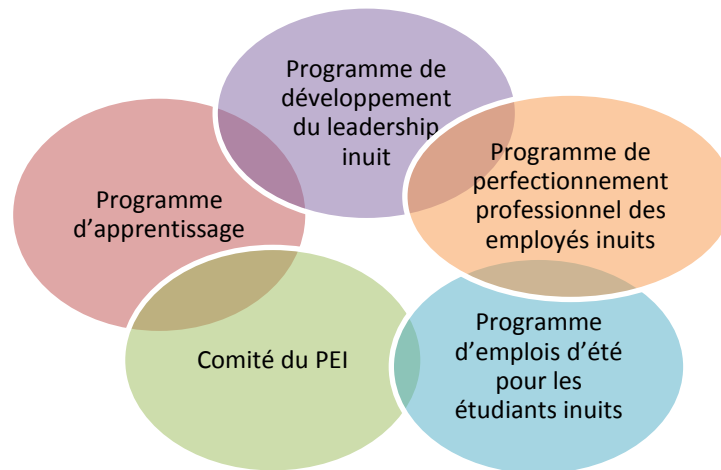
Le Service des ressources humaines et du développement organisationnel (RHDO) est chargé de la dotation et du recrutement, de l'évaluation des postes, des relations employés-employeur, du développement organisationnel et des initiatives stratégiques et opérationnelles globales en matière de ressources humaines pour la Société. Il veille à ce que toutes les activités de ressources humaines de la Société soient réalisées conformément au chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, aux lois en matière d'emploi, aux directives, aux politiques de ressources humaines, aux contrats d'emploi et aux conventions collectives applicables.

## DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

### PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La SÉQ est dotée d'une stratégie à long terme visant à accroître l'embauche d'Inuits au moyen d'initiatives d'éducation et d'expérience de travail. La SÉQ a élaboré un plan d'embauche des Inuits (PEI) comprenant un plan d'action et un échéancier des objectifs à partir de la date actuelle jusqu'à 2023 et plus. Le PEI décrit les engagements de la SÉQ à l'égard de l'embauche prioritaire, de la réduction des barrières à l'emploi, de la planification de la relève, et du perfectionnement et de la conservation du personnel.

La SÉQ a cinq programmes qui contribuent à son PEI. Chaque programme offre des possibilités de recrutement ou de perfectionnement professionnel autonomes, mais interconnectées, pour les Inuits du Nunavut.



Chaque programme a été élaboré en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et s'appuie sur la vision de la SÉQ, soit d'obtenir une main-d'œuvre qualifiée, responsable et représentative de la population du Nunavut, et reflétant les valeurs sociétales inuites, l'Inuit Qaujimajutugangit et le principe de *Pilimmaksarniq*, et le développement des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

À l'été 2017, 15 étudiants du Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits (SSP), répartis dans divers services de la Société, ont bénéficié du programme. Pour améliorer le Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits et offrir aux étudiants une expérience de travail plus complète, le Service des ressources humaines et du développement organisationnel a mis en place une composante de mentorat au programme en donnant aux étudiants l'accès à des employés expérimentés.

Le Programme de développement du leadership inuit (ILDP) a été lancé dans le cadre de l'approche novatrice de la SÉQ visant à accroître le nombre d'emplois pour les Inuits du Nunavut dans les secteurs des services professionnels, de la gestion et des niveaux de la haute direction. Au printemps 2017, deux étudiants qui étaient inscrits au programme ont obtenu leur diplôme universitaire. Les deux étudiants occupent maintenant un emploi à temps plein dans leur domaine d'études, soit les ressources humaines et les finances, à la SÉQ.

Le programme de développement de carrière pour les Inuits (Career Development for Inuit Program) est composé d'employés inuits et leur gestionnaire ou superviseur, et fait appel à la collaboration du Service des ressources humaines et du développement organisationnel pour préparer des plans de développement de carrière qui s'appuient sur les atouts de l'employé et qui sont axés sur les besoins de la Société. En 2017-2018, la SÉQ a préparé cinq plans de développement de carrière individualisés pour des employés inuits.

La concurrence pour l'embauche de personnes de métier qualifiées au Nunavut et dans l'ensemble du Canada a entraîné des vacances de postes prolongées. Le Programme d'apprentissage a été élaboré pour réduire la dépendance à l'embauche de gens de métier hors du territoire et a permis au service des RHDO de pourvoir les

postes dans les diverses localités avec des citoyens locaux. En 2017-2018, deux apprentis inuits en sont à la dernière année de leur programme pour devenir des électriciens de réseaux et des techniciens en matériaux.

On envisage de rétablir le Comité du PEI en 2018. Doté d'une nouvelle orientation, le comité sera dirigé par un cadre de la SÉQ et comptera parmi ses membres des employés inuits, du personnel des ressources humaines, des gestionnaires, des superviseurs et des chefs de programme. Le comité fournira du soutien et de l'orientation concernant le respect du PEI de la SÉQ.

## RELATIONS EMPLOYÉS-EMPLOYEUR

### CONVENTION COLLECTIVE

Une nouvelle convention collective a été signée avec le Syndicat des employés du Nunavut le 5 septembre 2017, couvrant une période de quatre années allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

### INTERVENTION PRÉGRIEF

Reconnaissant les avantages mutuels découlant d'une intervention précoce en cas de différends en milieu de travail, la nouvelle convention collective de la SÉQ a codifié les pratiques d'intervention pré-grief existantes à titre de substituts des approches traditionnelles de résolution de différends en milieu de travail (comme les griefs, les litiges, les plaintes de harcèlement, etc.). Lorsque cela est approprié, les délégués syndicaux s'entreprendront avec la direction afin que les enjeux concernés se concluent par une entente mutuellement acceptable. En 2017-2018, le processus d'intervention pré-grief a été utilisé à quatre occasions pour aider à atténuer des différends et à éviter de potentiels griefs officiels.

### GRIEFS

	Griefs actifs au 31 mars 2018	
	Griefs de principe	Griefs individuels
SEN	7	6
Exclus	0	0

	Nouveaux griefs présentés en 2017-2018	
	Griefs de principe	Griefs individuels
SEN	0	5
Exclus	0	0

	Résolution de griefs par type 2017-2018	
	Griefs de principe	Griefs individuels
Négociation	0	1
Médiation	0	0
Arbitrage	0	0

Si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d'intervention précoce (ou ne s'y prêtent pas), un grief est habituellement déposé. Un grief est une déclaration d'insatisfaction, préparée par un particulier, le syndicat ou (rarement) la direction concernant l'interprétation ou l'application de la convention collective ou d'un autre instrument ayant une influence sur les conditions d'emploi. Les négociations entre les parties constituent habituellement la première étape pour la résolution de griefs. Si aucune entente ne peut être conclue, un médiateur peut être embauché pour assister les parties. Au final, si aucune entente ne peut être conclue, le différend est envoyé en arbitrage, processus dans le cadre duquel un tiers rend une décision après avoir entendu les différents points de vue sur la question.

En 2017-2018, cinq nouveaux griefs ont été déposés.

Le ***grief de principe*** est une situation dans laquelle le syndicat dépose une plainte invoquant une violation des conditions de la convention collective découlant de la mise en place ou de l'utilisation par l'employeur d'une directive ou d'une politique qui contrevient à la convention collective.



Le ***grief individuel*** est un différend touchant le plaignant individuel. Il est déposé par l'employé, ou par le syndicat pour le compte de l'employé.

## DOTATION ET RECRUTEMENT

En date du 31 mars 2018, la SÉQ a pourvu 41 postes au moyen de concours ou de nominations par les programmes d'embauche des Inuits, et son taux d'occupation actuel des postes est de 87 %. Les Inuits du Nunavut représentent 51 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.



Des employés du Service des opérations à la centrale électrique d'Iqaluit

La SÉQ observe la politique d'embauche prioritaire du gouvernement du Nunavut au moment de recruter du personnel et de pourvoir des postes partout au Nunavut. Ci-dessous sont énumérées des mesures d'embauche prioritaires que la SÉQ utilise dans le cadre de ses activités de dotation :

- Veiller à déclarer que la politique d'embauche prioritaire sera appliquée à toutes les offres d'emploi et à tous les concours.
- Veiller à ce que le tri des candidatures dans les concours respecte la politique.
- Pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (concours s'adressant aux Inuits seulement, aux Inuits seulement par collectivité).
- Embaucher des employés temporaires pour des postes permanents lorsque des Inuits ne sont pas retenus dans le concours et peuvent se qualifier pour les postes dans un avenir rapproché.
- Annuler les concours lorsqu'aucun Inuit n'est retenu et réafficher le poste en utilisant des méthodes de recrutement plus efficaces visant à attirer un plus grand nombre de candidats inuits.
- Embaucher du personnel inuit occasionnel pour les postes vacants lorsqu'aucun Inuit n'est retenu dans un concours afin de leur fournir de l'expérience et de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir les postes lorsqu'ils seront de nouveau affichés.
- Appliquer la politique au moment d'embaucher du personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.

## SOMMAIRE DES EMPLOIS

### Société d'énergie Qulliq, le 31 mars 2018

#### Sommaire des emplois par catégorie

	Nombre total de postes				Inuit du Nunavut	
	Nombre total de postes	Vacances	Occupés	% de capacité	Embauchés	% PEI
Direction	2,00	–	2,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	8,00	–	8,00	100 %	–	0 %
Cadres intermédiaires	21,00	8,00	13,00	62 %	2,00	15 %
Professionnel	15,00	1,00	14,00	93 %	–	0 %
Paraprofessionnel	94,00	10,00	84,00	89 %	37,00	44 %
Soutien administratif	62,40	7,00	55,40	89 %	50,80	92 %
<b>Total des catégories d'emplois</b>	<b>202,40</b>	<b>26,00</b>	<b>176,40</b>	<b>87 %</b>	<b>90,80</b>	<b>51 %</b>

#### Sommaire des emplois par collectivité

Arctic Bay	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Cape Dorset	2,00	–	2,00	100 %	2,00	100 %
Clyde River	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Grise Fiord	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Hall Beach	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Igloolik	2,00	–	2,00	100 %	2,00	100 %
Iqaluit	88,00	13,00	75,00	85 %	24,00	32 %
Kimmirut	1,60	0,60	1,00	63 %	–	0 %
Pangnirtung	2,00	1,00	1,00	50 %	1,00	100 %
Pond Inlet	2,00	–	2,00	100 %	2,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Resolute Bay	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanikiluaq	1,60	1,00	0,60	38 %	0,60	100 %
Arviat	2,00	1,00	1,00	50 %	1,00	100 %
Baker Lake	47,00	5,00	42,00	89 %	22,00	52 %
Chesterfield Inlet	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Coral Harbour	1,60	–	1,60	100 %	1,00	63 %
Nauyasat	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Rankin Inlet	18,00	1,00	17,00	94 %	11,00	65 %
Whale Cove	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Cambridge Bay	13,00	1,00	12,00	92 %	5,00	42 %
Gjoa Haven	2,00	–	2,00	100 %	2,00	100 %
Kugaaruk	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
Kugluktuk	2,00	–	2,00	100 %	2,00	100 %
Taloyoak	1,60	–	1,60	100 %	1,60	100 %
<b>Collectivité totale</b>	<b>202,40</b>	<b>26,00</b>	<b>176,40</b>	<b>87 %</b>	<b>90,80</b>	<b>51 %</b>

#### Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

Iqaluit	88,00	13,00	75,00	85 %	–	24,00	32 %
Autres collectivités	114,40	13,00	101,40	89 %	–	66,80	66 %
<b>TOTAL</b>	<b>202,40</b>	<b>26,00</b>	<b>176,40</b>	<b>87 %</b>		<b>90,80</b>	<b>51 %</b>



## SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information fournit un soutien aux autres services de la Société en leur offrant une gamme de services qui comprend la communication de données, les applications d'entreprise, le développement d'applications, les systèmes informatiques intégrés et l'assistance et le soutien technologiques. Il a pour mandat de permettre à la SÉQ de réaliser ses objectifs d'affaires grâce à l'utilisation des technologies de l'information.

**Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Service des technologies de l'information a répondu à plus de 3 000 signalements de problèmes et a collaboré avec différents services pour réaliser les projets suivants :**

- La création d'un organigramme automatisé pour le Service des ressources humaines et du développement organisationnel.
- La mise en œuvre d'un processus de suivi des biens pour les biens de technologies de l'information à Baker Lake.
- La mise en œuvre d'un logiciel de surveillance du réseau à Baker Lake.
- L'examen et la mise à jour des plans de rétablissement après catastrophe à Baker Lake, à Iqaluit, à Cambridge Bay et à Rankin Inlet.
- L'évaluation de l'automatisation de l'information relative aux interruptions du service.
- La mise à l'essai et l'évaluation du logiciel de vidéoconférence au siège social et aux bureaux de la SÉQ.

## SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Le Service des finances a un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses besoins réglementaires et financiers et à ceux de ses clients.

Le Service des finances met l'accent sur les mesures suivantes :

- assurer une facturation et une collecte précises des revenus de la SÉQ;
- améliorer le service à la clientèle de la SÉQ;
- payer les fournisseurs en temps opportun;
- gérer les systèmes de contrôle pour s'assurer que les dépenses sont correctement approuvées;
- gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ;
- fournir des services internes tels que les rapports, la masse salariale et l'approvisionnement.

## RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2017-2018

En collaboration avec le Service des affaires générales et la direction, une requête en majoration tarifaire générale (RMTG) demandant des ajustements des tarifs d'électricité actuels afin qu'ils correspondent aux besoins en revenus de la SÉQ, et l'adoption d'une structure de taux s'appliquant à l'échelle du territoire, a été déposée le 20 octobre 2017 au ministre responsable de la SÉQ. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a procédé à des consultations communautaires et à un processus d'examen approfondi jusqu'à la fin de l'exercice financier. Une décision quant à la requête sera rendue au commencement de l'exercice financier 2018-2019.

Le Service des finances a mis en œuvre Nunavummi Nangminiaqatunik Ikajuuti (NNI), un processus qui soutient les efforts des entreprises locales pour l'obtention de contrats de la SÉQ. La politique NNI a été lancée le 1<sup>er</sup> avril 2017.

En 2017-2018, une quantité considérable de travail du Service des finances a été consacrée à la mise en œuvre du programme de facturation nette. Le système de facturation a été modifié de manière à faire le suivi des activités dans ces types de comptes et à fournir de l'information à jour au client.

Une nouvelle ligne de crédit a été établie avec la banque pour répondre à nos plans de dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice.

Le Service des finances a collaboré avec le Service des opérations pour améliorer le contrôle des stocks et la communication afin d'optimiser l'utilisation des stocks et de réduire la quantité de stocks gardée sur place tout en s'assurant de toujours avoir une quantité suffisante pour permettre à la SÉQ de fournir de l'électricité de manière sécuritaire et continue à toutes les collectivités.

On a précisé et recherché des programmes de formation pour répondre aux engagements visant à améliorer la satisfaction de la clientèle, autant pour les clients internes qu'externes. Dans le cas des clients externes, un sondage réalisé précédemment a permis à la SÉQ de mettre l'accent sur les priorités les plus importantes pour les clients et de déterminer les points de référence à partir desquels la Société mesure le rendement. Les priorités déterminées comprenaient des réponses plus rapides et plus approfondies aux demandes de renseignements, une aide à la clientèle immédiate qui évite les transferts entre plusieurs personnes, et une résolution plus rapide des problèmes liés aux comptes. Les programmes de formation commenceront au début de l'exercice financier 2018-2019, une formation intensive devant être donnée en octobre 2018.

#### POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Points saillants des résultats d'exploitation et excédent accumulé (en milliers de dollars)					
Exercice se terminant le 31 mars	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Revenus</b>					
Ventes d'énergie	118 202 \$	119 856 \$	125 801 \$	124 010 \$	115 334 \$
Vente relative au chauffage	840	1 156	1 834	1 920	1 820
Autres revenus	4 819	6 712	6 440	6 686	5 215
Produits d'assurance	7 994	13 000	5 000	\$	\$
<b>Total des revenus</b>	<b>131 855</b>	<b>140 724</b>	<b>139 075</b>	<b>132 616</b>	<b>122 369</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>(122 134)</b>	<b>(128 792)</b>	<b>(139 228)</b>	<b>(125 520)</b>	<b>(118 809)</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>9 721 \$</b>	<b>11 932 \$</b>	<b>(153) \$</b>	<b>7 096 \$</b>	<b>3 560 \$</b>

Les *autres revenus* (tels qu'ils sont indiqués dans le tableau ci-dessus) ont baissé de 28 % en raison d'une diminution du nombre de projets recouvrables et, par conséquent, d'une réduction des frais.

Les *produits d'assurance* se chiffrant à 6 096 \$ se rapportent à l'incendie de la centrale électrique de Panguitong qui a eu lieu en avril 2015.

Le *total des dépenses* a diminué de 5 % (7 % en 2017) principalement grâce aux diminutions des coûts liés au carburant (945 \$), aux salaires (1 996 \$) et aux fournitures et services (1 262 \$).

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont diminué de 1,4 % (diminution de 5 % en 2017), une diminution entièrement attribuable à la remise provenant du Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). La remise est le résultat des prix de carburant diesel réduits au cours de l'année, lesquels sont transmis aux clients admissibles. En raison de la baisse des prix du carburant de la SÉQ, le FSPC a enregistré un surplus en 2017-2018, permettant aux clients admissibles de recevoir une part du montant total de la remise de 11,6 millions de dollars. Le remboursement a été automatiquement appliqué aux factures des clients d'un montant de 8,23 cents par kilowattheure pour la

période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017, et de 5,41 cents par kilowattheure pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2018. Ce remboursement s'applique à tous les clients autres que les clients résidant dans un logement social, car ils sont subventionnés dans le cadre du Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux noté ci-dessous.

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux (PHPSP), également connu sous le nom de programme de l'utilisateur-payeur. Le PHPSP subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux. Les clients du programme sont facturés au taux de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'énergie. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le taux résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients de ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS), aussi connue sous le nom de Programme de subventions à la consommation d'énergie du Nunavut. Le NTPSS offre aux clients résidentiels admissibles des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les premiers 700 kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les premiers 1 000 kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la subvention du NTPSS et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

#### POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien					
Exercice se terminant le 31 mars	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Dépenses par poste ou type</b>					
Carburant et lubrifiants	38 %	37 %	39 %	44 %	43 %
Salaires, traitements et avantages sociaux	26 %	26 %	22 %	23 %	24 %
Fournitures et services	18 %	18 %	16 %	16 %	18 %
Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles	10 %	10 %	17 %	9 %	7 %
Voyages et hébergement	4 %	4 %	3 %	4 %	4 %
Charges d'intérêts	4 %	4 %	3 %	4 %	4 %
Créances irrécouvrables	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

En 2017-2018, les dépenses en combustibles et lubrifiants ont augmenté à titre de part des dépenses en raison d'une augmentation mineure du prix du carburant et d'une production accrue.

## POINTS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars)					
Au 31 mars	2018	2017	2016	2015	2014
Actifs financiers	29 346 \$	33 255 \$	36 219 \$	36 050 \$	25 537 \$
Passifs	211 524	192 312	178 822	179 905	161 225
Dette nette	(182 178)	(159 057)	(142 603)	(143 855)	(135 688)
Actifs non financiers	309 878	277 036	248 650	250 055	234 792
Excédent accumulé	127 700 \$	117 979 \$	106 047 \$	106 200 \$	99 104 \$

## SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2017-2018

Dépenses en immobilisations par région	
Exercice se terminant le 31 mars	2018
Kitikmeot	5 886 \$
Kivalliq	13 255
Qikiqtaaluk	24 733
Nunavut/Société	2 484
Total des dépenses en immobilisations	46 358 \$

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars)						
Exercice se terminant le 31 mars	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Ratio de couverture des intérêts						
Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme	13 876 \$	15 856 \$	3 591 \$	10 945 \$	7 876 \$	10 367 \$
Intérêts sur la dette à long terme	4 155	3 933	4 135	4 392	4 666	4 931
Dépenses liées à l'endettement (critique en dessous de 1,50)	3.34	4.06	0.87	2.49	1.69	2.10
Ratio d'endettement						
Actifs	339 224	310 291	284 869	286 105	260 329	248 373
Passifs	211 524	192 312	178 822	179 905	161 225	152 829
Capacité à payer la dette à long terme	1.60	1.61	1.59	1.59	1.61	1.63
Capitaux empruntés – excédent accumulé						
Dette bancaire	11 201	8 393	10 901	13 376	14 665	4 114
Dette à long terme	163 263	134 959	125 364	117 498	101 994	94 451
Dette totale	174 464	143 352	136 265	130 874	116 659	98 565
Excédent accumulé	127 700 \$	117 979 \$	106 047 \$	106 200 \$	99 104 \$	95 544 \$
Ratio d'endettement	0.58	0.55	0.56	0.55	0.54	0.51
Ratio de l'excédent accumulé	0.42	0.45	0.44	0.45	0.46	0.49
Ratio de capitaux empruntés – excédent accumulé (max. 3:1)	1.37	1.22	1.28	1.23	1.18	1.03

En 2017-2018, la SÉQ a remboursé des montants en capital de 11 472 \$ (10 146 \$ en 2017) à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette ait augmenté, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global et ses dépenses en empruntant sur ses lignes de crédit bancaire en ayant recours à des acceptations bancaires.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,4 et est resté bien au-dessous du ratio maximum autorisé de 3:1.

#### DIVULGATION DES RADIATIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF DE PLUS DE 500 \$ POUR 2017-2018

En vertu de l'article 84 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du gouvernement du Nunavut, la Société est tenue de publier dans son rapport annuel toute radiation au cours de l'exercice financier d'un élément d'actif, d'une dette ou d'une obligation supérieure à \$500.

#### RADIATION DES COMPTES DÉBITEURS

La SÉQ a radié des comptes débiteurs irrécouvrables et prescrits ayant une valeur supérieure à 500 \$, totalisant 1 867 079,20 \$ pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018. Le montant indiqué pour la Société d'habitation du Nunavut représente 257 très vieux comptes.

Nom	Type	Montant	Dernière déconnexion	Statut
Savard, Danny	Services publics	22 811.05 \$	2011	Mesure de recouvrement infructueuse
J & D Catworks	Services publics	23 214.06 \$	2008	Retiré des affaires
Nunavut Construction Corp. (1999)	Projets	24 581.90 \$	2007	Contesté en raison du manque de documentation
Sannitt Co-Operative Ltd	Services publics	24 986.28 \$	2011	Co-op fermée, le comité a été dissous
Nunaliit Mechanical	Services publics	28 249.88 \$	2009	Retiré des affaires
Arctic Express	Services publics	28 673.02 \$	2009	Retiré des affaires
Illitiit Society	Services publics	29 959.77 \$	2006	Retiré des affaires
Mulco Ltd.	Services publics	32 008.27 \$	2007	En faillite
Kines, Clare	Services publics	39 970.67 \$	2009	Retiré des affaires
SSI Micro	Projets	48 840.94 \$	2006	Contesté en raison du manque de documentation
Arviat Health Facility Ltd.	Services publics	63 858.67 \$	2008	En faillite
4608 Nunavut Ltd.	Services publics	76 737.85 \$	2006	Retiré des affaires
Nova Construction	Services publics	74 626.52 \$	Avant 2004	Retiré des affaires
Sanajit	Services publics	152 193.65 \$	Avant 2004	Retiré des affaires
Clients à usage conjoint	Services publics	447 494.00 \$	Avant 2004	Manque de documentation
Société d'habitation du Nunavut	Services publics	748 872.67 \$	2012 et précédent	Manque de documentation
		<u>1 867 079.20 \$</u>		

Note : Les comptes débiteurs et la documentation de perception connexe ont été radicalement améliorés au cours des dernières années.

## RADIATION DES IMMOBILISATIONS

La SÉQ a radié des immobilisations mises hors service, la valeur résiduelle étant de 29 000 \$ pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018.

Raison de l'aliénation	Coût	Dépréciation	Valeur comptable nette
Problèmes de fiabilité et de fonctionnement	284 000 \$	284 000 \$	\$
Vie utile dépassée	890 000	880 000	10 000
Actifs de l'ancienne centrale désaffectée	2 451 000	2 432 000	19 000
	<u>3 625 000 \$</u>	<u>3 596 000 \$</u>	<u>29 000 \$</u>

---

# SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

## ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2018

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Déclaration de la direction	37
Rapport de l'auditeur indépendant	38
État de la situation financière	40
État des résultats d'exploitation et excédent accumulé	41
État des modifications de la dette nette	42
État des flux de trésorerie	43
Notes complémentaires aux états financiers	44
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	60

## DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Le 28 juin 2018

Les états financiers, le rapport de gestion (analyse de discussion) et les renseignements financiers connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq qui doit s'assurer de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des données présentées.

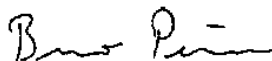
La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions affectant la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude que dans les périodes ultérieures. Les estimations et hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers appropriés sont conservés. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des activités de l'entreprise, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

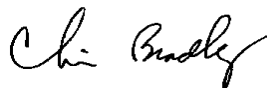
La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence ou non de la direction.

L'auditeur externe indépendant de la Société d'énergie Qulliq, le vérificateur général du Canada, est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Bruno Pereira  
Président-directeur général



Chris Bradley, CPA, CA  
Directeur financier





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'énergie Qulliq, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que les stocks pour utilisation soient présentés comme des actifs non financiers lorsqu'ils sont acquis et qu'ils soient constatés à titre de charge lorsqu'ils sont utilisés. La direction n'a pas mis en œuvre de procédures de dénombrement des stocks fiables ni de procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de ses pièces de rechange et de lubrifiants, et je n'ai pas été en mesure de m'assurer des quantités de ces stocks. Par conséquent, je n'ai pas été en mesure d'établir si des ajustements étaient nécessaires aux actifs non financiers présentés au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 ainsi qu'aux résultats des activités, à la variation de la dette nette et aux flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### *Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'énergie Qulliq au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces derniers. En outre, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

Pour le vérificateur général du Canada,



Michael B. Robichaud, CPA, CA  
Directeur principal

Le 28 juin 2018  
Ottawa, Canada

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ****État de la situation financière****Au 31 mars***(en milliers de dollars)*

	2018	2017
<b>Actifs financiers</b>		
Comptes débiteurs (note 3)	29 346 \$	33 255 \$
<b>Passifs</b>		
Dette bancaire (note 4)	11 201	8 393
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	15 428	17 402
Dépôts remboursables (note 6)	4 955	4 085
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	12 489	23 382
Dette (note 7)	163 263	134 959
Montant à payer au gouvernement du Canada (note 8)	1 352	1 352
Avantages sociaux futurs (note 9)	2 836	2 739
	<b>211 524</b>	<b>192 312</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(182 178)</b>	<b>(159 057)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe A)	285 802	251 982
Stocks pour utilisation (note 10)	23 008	24 130
Charges payées d'avance	1 068	924
	<b>309 878</b>	<b>277 036</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>127 700 \$</b>	<b>117 979 \$</b>

Obligations contractuelles et éventualités (note 16)

Droits contractuels (note 17)

Passifs relatifs aux sites contaminés (note 18)

**Approuvé au nom du Conseil d'administration par :**


Bert Rose  
Président du conseil d'administration



Ronald Campbell  
Président du comité des finances et  
de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Ventes d'énergie (note 11)	124 460 \$	118 202 \$	119 856 \$
Produits d'assurance (note 12)	5 000	7 994	13 000
Autres revenus (note 13)	4 976	4 819	6 712
Ventes relatives au chauffage	1 800	840	1 156
<b>Total des revenus</b>	136 236	131 855	140 724
<b>Dépenses par service</b> (note 14)			
Exploitation des centrales	70 203	63 767	66 665
Services communs (internes)	17 714	16 234	20 708
Activités régionales	8 408	8 184	8 662
Service de gestion immobilière	9 379	8 106	8 086
Service des finances	7 412	6 952	7 229
Service de l'ingénierie	2 645	3 037	2 198
Santé, sécurité et environnement	3 003	2 841	2 660
Service des technologies de l'information	3 276	2 686	2 578
Activités territoriales	3 187	2 448	2 698
Lignes électriques	2 238	2 291	2 404
Ressources humaines	3 026	1 905	1 836
Bureau d'Iqaluit	1 552	1 674	1 362
Service des affaires générales	1 416	1 645	1 167
Chaleur résiduelle	380	185	343
Conseil d'administration	243	179	196
<b>Total des dépenses</b>	134 082	122 134	128 792
<b>Excédent pour l'exercice</b>	2 154	9 721	11 932
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	117 979	117 979	106 047
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>	120 133 \$	127 700 \$	117 979 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État de la variation de la dette nette

---

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

---

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
<b>Excédent pour l'exercice</b>	<b>2 154 \$</b>	<b>9 721 \$</b>	<b>11 932 \$</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Ajouts	(39 911)	<b>(41 901)</b>	(36 029)
Coûts indirects capitalisés	(3 592)	<b>(3 709)</b>	(3 294)
Charges d'intérêts capitalisées (note 15)	(798)	<b>(748)</b>	(227)
Amortissement	14 056	<b>12 509</b>	13 368
Perte découlant de l'aliénation d'actifs		<b>29</b>	528
Autres ajustements	(583)		
	<b>(30 828)</b>	<b>(33 820)</b>	(25 654)
<b>Ajouts aux stocks pour utilisation</b>		<b>(44 511)</b>	(50 039)
<b>Consommation des stocks pour utilisation</b>		<b>45 633</b>	47 326
<b>Ajouts des charges payées d'avance</b>		<b>(3 002)</b>	(2 251)
<b>Utilisation des charges payées d'avance</b>		<b>2 858</b>	2 232
		<b>978</b>	(2 732)
<b>Augmentation de la dette nette pour l'exercice</b>	<b>(28 674)</b>	<b>(23 121)</b>	(16 454)
<b>Dette nette, début de l'exercice</b>	<b>(159 057)</b>	<b>(159 057)</b>	(142 603)
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	<b>(187 731) \$</b>	<b>(182 178) \$</b>	(159 057) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des flux de trésorerie

---

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

---

	2018	2017
<b>Encaisse générée par les activités d'exploitation :</b>		
Encaissements provenant des clients	126 611 \$	128 579 \$
Sommes versées aux fournisseurs	(84 251)	(73 624)
Sommes versées aux employés	(30 750)	(35 303)
Produits d'assurance	7 994	13 000
Intérêts payés	(4 285)	(4 840)
Encaisse générée par les activités d'exploitation	15 319 \$	27 812 \$
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(46 434)	(34 944)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	3	2
Encaisse utilisée par les activités d'investissement de immobilisations	(46 431)	(34 942)
<b>Encaisse générée par les activités de financement :</b>		
Augmentation de la dette bancaire	39 776	19 741
Remboursement de la dette	(11 472)	(10 146)
Fonds reçus du gouvernement du Canada	-	43
Encaisse générée par les activités de financement	28 304	9 638
<b>(Augmentation)/Diminution de la dette bancaire</b>	<b>(2 808)</b>	<b>2 508</b>
<b>Dette bancaire, début de l'exercice</b>	<b>(8 393)</b>	<b>(10 901)</b>
<b>Dette bancaire, fin de l'exercice</b>	<b>(11 201) \$</b>	<b>(8 393) \$</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**1 La société**

**(a) Autorité et renseignement sur la société**

*Autorité* – La Société d'énergie Qulliq (la société) est une société d'État territoriale dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La société est exemptée de l'impôt sur le revenu.

*Mandat* – La société a pour mandat de fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en réduisant au minimum les répercussions environnementales de ses activités. La société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens de conserver l'énergie.

La société alimente ses clients en électricité grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 collectivités du Nunavut. La société fournit également du chauffage grâce à cinq systèmes de chaleur résiduelle reliés à cinq de ces centrales.

*Dépendance économique* – Sur le plan économique, la société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la société.

**(b) Activités réglementées**

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des modalités des services fournis, la société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les modalités et conditions de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les modalités et les conditions de service. Comme les membres de ce conseil sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la société est une société d'État territoriale, la société et le CETES sont des entités apparentées.

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvé par le ministre responsable de la SÉQ et le prix réel du carburant payé par la société. La société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SÉQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte un frais supplémentaire ou un remboursement aux clients de leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

**2 Principales conventions comptables**

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP), comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

**(a) Budget**

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les ajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la société considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les hypothèses les plus importantes de la direction portent sur le passif associé aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales relatives aux sites contaminés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation et des éventualités.

**(c) Dette bancaire**

La dette bancaire comprend les soldes des comptes bancaires à découvert, après déduction des chèques en circulation et des retraits effectués dans la marge de crédit.

**(d) Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé à titre de créance estimée irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances douteuses dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la société, et, si le compte individuel excède 20 \$, par le Conseil de gestion financière du gouvernement du Nunavut.

**(e) Stocks pour utilisation**

Les stocks pour utilisation se composent principalement de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées en dépense dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(f) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

	<u>Vie utile</u>
Terrains loués	35 ans
Actifs de production	20 à 35 ans
Actifs de distribution	15 à 45 ans
Autres actifs	1 à 40 ans
Bâtiments autres que des centrales	45 ans
Véhicules	12 ans
Actifs liés à la chaleur résiduelle	25 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutoires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui y est située.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter qu'une baisse permanente de la valeur de l'actif s'est produite. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent ultérieurement.

**(g) Frais de développement de projets**

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation. Le coût des projets achevés est transféré dans le poste des coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations commencent à être exploitées.

**(h) Financement gouvernemental**

Le financement gouvernemental est obtenu en fonction des activités et est comptabilisé à titre de revenu lorsqu'il est approuvé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(i) Passif au titre des avantages sociaux futurs**

(i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la société sont exprimées en pourcentage des cotisations des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

(ii) Indemnité de départ en cas de démission, retraite et perte d'emploi et de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de perte d'avantages sociaux pour couvrir les frais associés à leur démission, retraite ou perte d'avantages sociaux, selon le nombre d'années de service et le salaire en fin d'emploi. La société offre des indemnités de départ et de retraite aux employés admissibles, en fonction des années de service et de leur salaire en fin d'emploi, et des prestations de relogement en fonction du nombre d'années de service et de leur collectivité de résidence. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

(iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler un congé de maladie non utilisé et sont incluses dans les passifs pour futurs avantages sociaux. Toutefois, ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congé de maladie accumulés et non utilisés qui sont censés être utilisés au cours des prochains exercices représentent la meilleure estimation de la direction sur le taux d'actualisation, la démographie des employés et l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

**(j) Revenus**

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, y compris tous les ajustements liés au supplément de stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(k) Instruments financiers**

La liste qui suit présente les instruments financiers de la société ainsi que leurs bases d'évaluation au 31 mars 2018.

	<b>Base d'évaluation</b>
<b>Actifs financiers</b>	
Comptes débiteurs	Coût
<b>Passifs financiers</b>	
Dettes bancaires	Coût
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Dépôts remboursables	Coût
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	Coût
Dettes	Coût amorti
Montant à payer au gouvernement du Canada	Coût

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

**(l) Responsabilité environnementale (sous forme de passif) relative aux sites contaminés**

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est

- i. Il existe une norme environnementale;
- ii. La contamination excède la norme environnementale.
- iii. La Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site.
- iv. La Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs.
- v. Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour son utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la société n'est pas déterminable, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(m) Éventualités**

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé.

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés sur les états financiers. La société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

**(n) Opérations entre entités apparentées**

**Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des modalités et conditions similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés d'État territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

**Opérations des autres entités apparentées**

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président, directeur financier, directeurs principaux, conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées ou fortement influencées par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(o) Changements aux conventions comptables**

Le CCSP a publié de nouvelles normes comptables pour les exercices financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Par conséquent, la société a adopté une méthode comptable pour les opérations interentités (PS 3420). Ce nouvel article établit des lignes directrices sur la façon de comptabiliser et de signaler les opérations entre les entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune répercussion financière sur les états financiers de la société. Consultez la note 2 (n) pour la méthode comptable interentités de la société.

La société a également adopté les nouvelles normes comptables : Information relative aux entités apparentées (SP 2200), actifs éventuels (SP 3320) et droits contractuels (SP 3380). Ces nouvelles normes comptables ont une répercussion uniquement sur l'information fournie dans les notes. L'adoption de la norme SP 3320 n'a pas eu de répercussion importante sur l'information fournie dans les états financiers de la société. L'adoption de la norme SP 2200 a nécessité la divulgation de renseignements supplémentaires dans plusieurs notes existantes et l'adoption de la norme SP 3380 a entraîné l'ajout de la note 16 relative aux droits contractuels.

**(p) Futurs changements aux normes comptables**

L'article SP 3430, Opérations de restructuration, a été publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. Cet article traite de la comptabilisation initiale, de l'évaluation et de la divulgation des actifs et des passifs transférés dans le cadre des opérations de restructuration. La société adoptera cette nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur et prévoit qu'elle n'aura aucune répercussion sur les états financiers.

**3 Comptes débiteurs**

	Entités apparentées	Tierces parties	2018	2017
Comptes clients	12 830 \$	21 175 \$	<b>34 005 \$</b>	39 363 \$
TPS à recevoir	–	–	–	470
Avances de fonds aux employés	–	8	<b>8</b>	21
	12 830	21 183	<b>34 013</b>	39 854
Diminution : Provision pour créances douteuses	(699)	(3 968)	<b>(4 667)</b>	(6 599)
	12 131 \$	17 215 \$	<b>29 346 \$</b>	33 255 \$

Compte débiteur des entités apparentées par source tel que :

			2018	2017
	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Gouvernement du Nunavut				
Ministères	6 825 \$	(397) \$	<b>6 428 \$</b>	8 575 \$
Sociétés d'État territoriales	6 005	(302)	<b>5 703</b>	8117
	12 830 \$	(699)	<b>12 131 \$</b>	16 692 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**4 Dette bancaire**

La société dispose de facilités de crédit dont la limite est de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2017). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux préférentiel moins 0,5 % (2,95 % en 2018; 2,2 % en 2017). Les facilités permettent l'utilisation d'acceptations bancaires (AB) à des fins d'emprunts. Les AB (acceptations bancaires) ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel, moins 1,9 %, assujéti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant minimal de 1 000 \$ et des multiples de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

	<b>2018</b>	2017
AB	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$
(Fonds en banque)/Découvert	<b>1 201</b>	(1 607)
	<b>11 201 \$</b>	8 393 \$

**5 Comptes créditeurs et charges à payer**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2018</b>	2017
Fournisseurs et charges à payer	217 \$	10 569 \$	<b>10 786 \$</b>	11 554 \$
Passifs reliés à la rémunération et taxes	46	4 174	<b>4 220</b>	5848
TPS à payer	–	422	<b>422</b>	–
	<b>263 \$</b>	<b>15 165 \$</b>	<b>15 428 \$</b>	17 402 \$

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source tels que :

	<b>2018</b>	2017
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>236 \$</b>	257 \$
Sociétés d'État territoriales	<b>27</b>	21
	<b>263 \$</b>	278 \$

**6 Dépôts remboursables**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2018</b>	2017
Retenues		2 263 \$	<b>2 263 \$</b>	1 707 \$
Dépôts remboursables versés par les clients – Services publics	-	1 401	<b>1 401</b>	1 381
Dépôts remboursables versés par les clients – Projets	14	1 277	<b>1 291</b>	997
	<b>14 \$</b>	<b>4 941 \$</b>	<b>4 955 \$</b>	4 085 \$

Dépôts remboursables des entités apparentées par source tels que :

	<b>2018</b>	2017
Gouvernement du Nunavut	<b>14</b>	–
Sociétés d'État territoriales		
	<b>14 \$</b>	

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**7 Dette**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Obligations, rachetables et assorties d'intérêts calculés à un taux fixe de 6,809 %, amorties sur 20 ans, arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursements semestriels à capital constant de 2 848 \$, et versement forfaitaire et final de 17 502 \$ à échéance.	<b>29 543 \$</b>	33 048 \$
Facilité B, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 42 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> mai 2021.	<b>1 476</b>	1 906
Facilité C, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 53 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> mai 2021.	<b>1 890</b>	2 436
Facilité D, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 74 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> juin 2021.	<b>2 677</b>	3 438
Facilité E, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 30 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2012, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> février 2022.	<b>3 725</b>	3 919
Facilité F, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 133 \$ à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> juillet 2021.	<b>4 946</b>	6 302
Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du principal s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2012, le paiement final dû le 30 novembre 2022. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal de 1 000 \$ et de multiples de cette somme.	<b>14 667</b>	15 667
Facilité H, prêt consenti non renouvelable en quatre tranches avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, sur la première tranche dont les paiements mensuels du principal s'élèvent à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015 avec le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2016 avec le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2017 avec le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2027; et sur la quatrième tranche de 166 \$ commençant le 30 avril 2018 avec le paiement final dû le 30 avril 2028. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal de 1 000 et de multiples de cette somme.	<b>91 472</b>	54 576

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**7 Dette (suite)**

Facilité I, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du principal s'élèvent à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, le paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal de 1 000 \$ et de multiples

	<b>12 867</b>	13 667
	<b>163 263 \$</b>	134 959 \$

Échéancier des principaux montants dont le versement est prévu pour le paiement de la dette :

2019	13 846 \$
2020	14 254
2021	14 686
2022	28 146
2023 à 2032	92 331
<b>Total</b>	<b>163 263 \$</b>

Selon l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, les emprunts de la société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la société étaient de 1,37 fois son excédent accumulé au 31 mars 2018 (1,22 fois en 2017).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut.

**8 Montant à payer au gouvernement du Canada**

Le gouvernement du Canada, par le biais de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, a versé à la société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer son projet de compteurs intelligents à Iqaluit. Le projet a été achevé en 2016 et les contributions remboursables finales ont été reçues en 2017. La contribution est payable en versements annuels en fonction du bénéfice net annuel provenant du projet chaque année jusqu'au 31 mars 2021. Le bénéfice net annuel découlant du projet en 2018 était de 0 \$ (0 \$ en 2017), par conséquent, aucun remboursement n'a été effectué à ce jour.

**9 Avantages sociaux futurs pour les employés**

La Société offre des indemnités de départ et de retraite, ainsi que des prestations de relogement et de congé de maladie à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et de leur collectivité de résidence, tandis que les prestations en congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures dépassant les droits annuels. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

	<b>2018</b>	2017
Séparation, démission et retraite	<b>1 784 \$</b>	1 660 \$
Congé de maladie	<b>700</b>	700
Relogement	<b>352</b>	379
	<b>2 836 \$</b>	2 739 \$

La société a versé aux employés 678 \$ (542 \$ en 2017) en avantages sociaux futurs en 2018.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**9 Avantages sociaux futurs pour les employés (suite)**

Les hypothèses importantes utilisées par la direction pour le calcul de ces avantages sont les suivantes :

	<b>2018</b>	2017
Taux d'actualisation	<b>2.95%</b>	2.20%
Facteur de réduction pour les employés de moins de 10 ans de service	<b>50.0%</b>	50.0%
Âge estimé de la retraite ou de la démission	<b>65 ans</b>	65 ans

La société ainsi que tous les employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 pourcent par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois (1,01 fois en 2017) pour les membres inscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2017) pour les membres inscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces montants sont inclus en charges dans les salaires, traitements et avantages sociaux.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

	<b>2018</b>	2017
Cotisations de l'employeur	<b>2 149 \$</b>	2 288 \$
Cotisations des employés	<b>1 981</b>	1 892
Total des cotisations	<b>4 130 \$</b>	4 180 \$

**10 Stocks pour utilisation**

	<b>2018</b>	2017
Pièces de rechange	<b>13 345 \$</b>	12 772 \$
Combustible	<b>7 300</b>	8 928
Fournitures et lubrifiants	<b>2 363</b>	2 430
	<b>23 008 \$</b>	24 130 \$

Une provision pour obsolescence de 500 \$ (1 300 \$ en 2017) est enregistrée afin de réduire la valeur des stocks à mouvement lent. Il n'y a pas eu de renversements de moins-values antérieures. Aucun stock n'a été donné en gage à titre de garantie pour les passifs.

**11 Ventes d'énergie**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2018</b>	2017
Clients commerciaux	26 157 \$	50 000 \$	<b>76 157 \$</b>	74 231 \$
Clients résidentiels	37 399	3 047	<b>40 446</b>	43 940
Électricité destinée à l'éclairage des rues et des zones privées	-	1 599	<b>1 599</b>	1 685
	<b>63 556 \$</b>	<b>54 646 \$</b>	<b>118 202 \$</b>	119 856 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**11 Ventes d'énergie (suite)**

Ventes d'énergie des entités apparentées par source telle que :

	<b>2018</b>	2017
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>32 769 \$</b>	34 743 \$
Sociétés d'État territoriales	<b>30 787</b>	29 287
	<b>32 769 \$</b>	34 743 \$

La société administre le programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a reçu 25 155 \$ (23 301 \$ en 2017) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kilowattheure. Mensuellement, la société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

La société administre la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a reçu 10 151 \$ (10 294 \$ en 2017) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la société facture au gouvernement le montant de ces subventions et le soustrait de la facture des clients résidentiels qui en bénéficient.

Le rajustement du supplément de stabilisation du prix du combustible du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017 était de 8,23 cents/kWh et de 5,41 cents/kWh du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2018 (3,07 cents/kWh du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016 et de 5,26 cents/kWh du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2017). Le rabais total lié aux combustibles accordé au cours de l'année est de 11 576 \$ (7 564 \$ en 2017).

**12 Produits d'assurance**

Le 2 avril 2015, la centrale de production d'électricité de Pangnirtung de la société a été détruite par un incendie. Les coûts liés au nettoyage, aux installations à court et à moyen terme et à la construction de la nouvelle centrale ont été essentiellement couverts par des assurances. En 2018, la société a reçu 6 096 \$ (13 000 \$ en 2017) de produits d'assurance liés à la reconstruction de cette centrale. Les produits d'assurance restants, soit 1 868 \$ (0 \$ en 2017), se rapportent à une réclamation présentée pour un actif de production défectueux.

**13 Autres revenus**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2018</b>	2017
Administration et autres frais de gestion	570 \$	1 091 \$	<b>1 661 \$</b>	2 831 \$
Recouvrement de charges de logement auprès des employés	–	1 484	<b>1 484</b>	1 462
Financement des immobilisations provenant des clients	–	1 001	<b>1 001</b>	1 747
Location de poteaux	48	625	<b>673</b>	672
	<b>618 \$</b>	<b>4 201 \$</b>	<b>4 819 \$</b>	<b>6 712 \$</b>
Autres revenus des entités apparentées par source tels que :			<b>2018</b>	2017
Gouvernement du Nunavut				
Ministères			<b>235 \$</b>	1 227 \$
Sociétés d'État territoriales			<b>383</b>	44
			<b>618 \$</b>	1 271 \$

**14 Charges**

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**14 Charges**

Voici un sommaire des dépenses par objet ou type :

	Entités apparentées	Tierces parties	2018	2017
Carburant et lubrifiants	42 656 \$	3 974 \$	<b>46 630 \$</b>	47 575 \$
Salaires, traitements et avantages sociaux	–	31 277	<b>31 277</b>	33 273
Fournitures et services	1 615	20 680	<b>22 295</b>	23 557
Amortissement des immobilisations corporelles	–	12 509	<b>12 509</b>	13 368
Voyages et hébergement	–	5 041	<b>5 041</b>	4 708
Charges d'intérêts (note 15)	–	4 366	<b>4 366</b>	4 600
Perte découlant de l'aliénation d'actifs	–	29	<b>29</b>	528
Créances irrécouvrables (recouvrement)	–	(13)	<b>(13)</b>	1 183
	<b>44 271 \$</b>	<b>77 863 \$</b>	<b>122 134 \$</b>	<b>128 792 \$</b>

Dépenses des entités apparentées par source telles que :

	2018	2017
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>44 235 \$</b>	34 444 \$
Sociétés d'État territoriales	<b>36</b>	231
	<b>44 271 \$</b>	<b>34 675 \$</b>

**15 Charges d'intérêts**

	2018	2017
Intérêts sur la dette	<b>4 155 \$</b>	3 933 \$
Intérêts et frais bancaires	<b>959</b>	894
Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction	<b>(748)</b>	(227)
	<b>4 366 \$</b>	<b>4 600 \$</b>

**16 Obligations contractuelles et éventualités**

*Contrats de location-exploitation*

La société a conclu divers contrats à long terme relativement à la location de biens immobiliers et équipement. Les paiements annuels minimums associés à ces locations se répartissent comme suit :

	2019	2020	2021	2022	Total
Entités apparentées					
Ministères	114 \$	-	-	-	<b>114 \$</b>
	114	-	-	-	<b>114</b>
Tierces parties	3 026	1 585	792	3	<b>5 406</b>
	<b>3 140 \$</b>	<b>1 585 \$</b>	<b>792 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>5 520 \$</b>

*Contrats d'approvisionnement en carburant*

La société a conclu des contrats d'approvisionnement équivalant à 53 300 \$ (58 090 000 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2019. La majeure partie de l'engagement concerne la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

*Contrats relatifs aux dépenses en immobilisations corporelles*

La société a pris des engagements s'élevant à 27 257 \$ relativement aux dépenses en immobilisations corporelles à venir, qui devraient être payés au cours des deux prochains exercices financiers.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**16 Obligations contractuelles et éventualités (suite)**

*Autres engagements d'exploitation*

La société a pris des engagements s'élevant à 481 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir.

*Ordres d'exécution en matière de protection de l'environnement*

À l'automne 2016, la société a reçu une ébauche d'ordre d'exécution en matière de protection de l'environnement (OEPE) d'Environnement et Changement climatique Canada concernant des contraventions relatives au Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés dans les installations de la société à Cambridge Bay. La Société a appliqué toutes les mesures correctives demandées avant la date limite de décembre 2017. La Société attend actuellement la clôture définitive d'Environnement et Changement climatique Canada et, par conséquent, la probabilité et l'étendue de tout passif futur potentiel ne peuvent être déterminées au 31 mars 2018.

**17 Droits contractuels**

*Paiements de transfert*

Affaires autochtones et du Nord Canada a signé une entente avec la société en vue de fournir 1 700 \$ pour le projet d'installation de chauffage centralisé au centre aquatique d'Iqaluit en 2019.

**18 Passifs relatifs aux sites contaminés**

Les activités de la société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement au minimum les répercussions défavorables sur celui-ci. La société s'adonne à ses activités de manière à protéger aussi bien la santé publique que l'environnement et croit que ses opérations respectent toutes les lois et réglementations applicables.

La société a identifié 27 sites (25 sites en 2017) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation ou de la tenue des sites.

La direction a estimé que l'assainissement coûterait environ 39 millions de dollars (38 millions de dollars en 2017). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a aucune intention non plus d'assainir ces sites. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue s'il est déterminé que la santé publique est menacée.

La société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés identifiés ne nuisent pas aux personnes ni à l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2017) liée au programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 150 \$ (1 150 \$ en 2016). Cette provision est réévaluée au taux d'actualisation actuel en vigueur à chaque date de clôture. Au 31 mars 2018, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 2,95 %.

En 2016, la société a déterminé que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés ne fonctionnait plus comme prévu. La société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclu par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la société a entrepris son plan d'assainissement comprenant une cellule terrestre et une tranchée. L'assainissement de ce site devrait être terminé d'ici l'été 2018. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 100 \$ liée à ce site.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**18 Passifs relatifs aux sites contaminés (suite)**

En 2018, deux déversements importants ont eu lieu dans les centrales électriques de la société. Un déversement s'est produit à Cambridge Bay en août 2017, déversant 1 800 litres de carburant diesel et un à Grise Fiord en mars 2018, déversant 4 000 litres de carburant diesel. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces rejets et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. L'assainissement de ces sites devrait être terminé d'ici l'été 2018. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 560 \$ liée à ces sites.

**19 Instruments financiers**

Les instruments financiers détenus par la société exposent celle-ci à certains risques. Le niveau de risque n'a pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et les pratiques utilisées pour gérer ces risques. Les risques suivants n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations cause ainsi une perte financière. à l'autre partie. La société est exposée à ce risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière. À la fin de 2018 et 2017, on n'avait observé aucune concentration pertinente de risques de crédit en fonction du type de client ou du lieu géographique. Au lieu de cela, l'exposition au risque de crédit de la société est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont chargés après 60 jours, selon le taux indiqué dans le contrat de service. La Société dispose d'un compte de provision pour les créances irrécouvrables afin de couvrir les pertes potentielles sur la créance associées aux débiteurs. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

	<b>2018</b>	2017
Solde, début de l'exercice	<b>6 599 \$</b>	5 401 \$
Radiation de comptes débiteurs	<b>(1 932)</b>	-
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	-	1 198
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>4 667 \$</b>	6 599 \$

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

	<b>Nombre de jours après la date de facturation</b>			<b>2018</b>	2017
	<b>31 à 60</b>	<b>61 à 90</b>	<b>Plus de 90</b>		
Le 31 mars 2018	<b>7 300 \$</b>	<b>2 740 \$</b>	<b>5 939 \$</b>	<b>15 979 \$</b>	20 635 \$

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non provisionnés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2018**  
**(en milliers de dollars)**

**19 Instruments financiers (suite)**

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité de manière à ce que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les facilités d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en présumant qu'ils sont renouvelés) :

	<b>Moins de 1 an</b>	<b>Entre 1 et 4 ans</b>	<b>Plus de 4 ans</b>	<b>2018</b>	2017
Dette (y compris les intérêts)	<b>18 824 \$</b>	<b>86 321 \$</b>	<b>81 002 \$</b>	<b>186 147 \$</b>	152 151 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	<b>15 428</b>	-	-	<b>15 428</b>	17 402
Montant à payer à la division des produits pétroliers	<b>12 489</b>	-	-	<b>12 489</b>	23 382
Dette bancaire	<b>11 201</b>	-	-	<b>11 201</b>	8 393
Dépôts remboursables	<b>4 955</b>	-	-	<b>4 955</b>	4 085
Montant à payer au gouvernement du Canada	-	<b>1 352</b>	-	<b>1 352</b>	1 352
	<b>62 897 \$</b>	<b>87 673 \$</b>	<b>81 002 \$</b>	<b>231 572 \$</b>	206 765 \$

*Risque du marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme à taux fixe et à taux variable.

La société vise à maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

	<b>2018</b>	2017
Dette bancaire	<b>100 \$</b>	100 \$
Dette	<b>1 190</b>	820
	<b>1 290 \$</b>	920 \$

La société n'est exposée à aucun autre risque du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

**20 Données comparatives**

Certains montants présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**

ANNEXE A

**Annexe des immobilisations corporelles**
**Exercice se terminant le 31 mars**
*(en milliers de dollars)*

	Terrains loués	Production	Distribution	Actifs liés à la chaleur résiduelle	Bâtiments autres que des centrales	Véhicules	Autres actifs	2018	2017
<b>Coûts des immobilisations</b>									
Solde en début d'exercice	1 237 \$	245 646 \$	70 612 \$	19 942 \$	16 732 \$	7 204 \$	5 002 \$	<b>366 375 \$</b>	317 621 \$
Transfert des travaux en cours	–	41 184	2 790	–	2 592	755	514	<b>47 835</b>	49 794
Cessions	–	(3 196)	(294)	–	–	(135)	–	<b>(3 652)</b>	(1 040)
Solde en fin d'exercice	1 237	283 634	73 108	19 942	19 324	7 824	5 516	<b>410 585</b>	366 375
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde en début d'exercice	(515)	(100 652)	(22 047)	(9 058)	(5 164)	(3 278)	(2 926)	<b>(143 640)</b>	(130 784)
Amortissement	(23)	(9 287)	(1 409)	(712)	(330)	(579)	(169)	<b>(12 509)</b>	(13 368)
Cessions	–	3 196	274	–	–	126	–	<b>3 596</b>	512
Solde en fin d'exercice	(538)	(106 743)	(12 182)	(9 770)	(5 494)	(3 731)	(3 095)	<b>(152 553)</b>	(143 640)
<b>Travaux en cours</b>									
Solde en début d'exercice	–	25 981	2 301	–	954	–	11	<b>29 247</b>	39 491
Ajouts	351	37 338	4 259	80	2 847	837	646	<b>46 358</b>	39 550
Montants transférés des coûts en immobilisations corporelles	–	(41 184)	(2 790)	–	(2 592)	(755)	(514)	<b>(47 835)</b>	(49 794)
Solde en fin d'exercice	351	22 135	3 770	80	1 209	82	143	<b>27 770</b>	29 247
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 050 \$</b>	<b>199 026 \$</b>	<b>53 696 \$</b>	<b>10 252 \$</b>	<b>15 039 \$</b>	<b>4 175 \$</b>	<b>2 564 \$</b>	<b>285 802 \$</b>	<b>251 982 \$</b>